



# Projet Educatif De Territoire – Plan Mercredi

2022-2025



De la ville de Joinville-le-Pont





Table des matières

<b>I. Informations générales sur le projet</b> .....	<b>6</b>
a. <b>Référents du projet</b> .....	<b>6</b>
b. <b>La durée du PEDT</b> .....	<b>6</b>
c. <b>Porteurs du projet</b> .....	<b>6</b>
d. <b>Construction du projet</b> .....	<b>6</b>
<b>II. Présentation de la commune</b> .....	<b>8</b>
a. <b>Le territoire et sa population</b> .....	<b>8</b>
b. <b>Public visé par le PEDT</b> .....	<b>8</b>
c. <b>Les ressources éducatives du territoire</b> .....	<b>9</b>
1. Les établissements scolaires .....	9
2. Les accueils de loisirs .....	10
3. Les infrastructures à destination du sport .....	12
4. Les infrastructures culturelles .....	13
d. <b>Les partenaires institutionnels de la ville dans le domaine éducatif</b> .....	<b>14</b>
1. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse .....	14
2. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) .....	15
<b>III. Etat des lieux de l'offre éducative sur le territoire</b> .....	<b>16</b>
a. <b>La semaine scolaire en primaire</b> .....	<b>16</b>
b. <b>La semaine scolaire pour les collèges</b> .....	<b>16</b>
c. <b>Les actions sur les temps scolaires en primaire</b> .....	<b>17</b>
1. Organisation générale .....	17
2. Les équipes .....	18
3. Les projets sportifs .....	18
4. Les projets culturels .....	19
5. Les autres dispositifs de la ville pour les écoles .....	19
d. <b>Les actions sur les temps périscolaires en primaire</b> .....	<b>19</b>
1. L'accueil du matin .....	20
2. La restauration scolaire (Technique, prestataire) .....	20
3. La pause méridienne (Encadrement périscolaire) .....	20
4. Les accueils du soir .....	21
5. Le mercredi .....	22
e. <b>Les actions sur les temps extrascolaires pour les primaires</b> .....	<b>28</b>
1. Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires .....	28
2. Les séjours .....	29
f. <b>La communication avec les parents et la tarification</b> .....	<b>29</b>
1. La communication .....	29
2. L'inscription aux activités .....	30
3. La politique tarifaire .....	30
g. <b>Le sport</b> .....	<b>31</b>
1. Les associations sportives .....	31
2. Le scolaire et le service des sports .....	31
3. Le périscolaire et le service des sports .....	31
4. Ateliers sportifs organisés par le service des sports .....	31

5. L'Association Joinvillaise d'Initiation aux Sports et à la Culture (AJISC) .....	32
<b>h. La culture.....</b>	<b>33</b>
1. La direction des affaires culturelles et de la jeunesse.....	33
2. Le service culturel : La Scène Prévert .....	33
3. La Bibliothèque .....	34
4. L'Ecole Municipale des Arts (EMA) .....	34
5. La Ludothèque .....	35
<b>i. Les collèges .....</b>	<b>36</b>
<b>j. Le service jeunesse .....</b>	<b>37</b>
1. Les 4 piliers du service jeunesse .....	37
2. Le Point d'Information Jeunesse (PIJ) .....	38
3. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) .....	39
<b>k. Les temps événementiels de la ville .....</b>	<b>40</b>
<b>IV. Les objectifs et moyens d'évaluation.....</b>	<b>43</b>
<b>a. Les déclinaisons managériales du PEDT-Plan Mercredi</b>	<b>44</b>
<b>b. L'articulation de l'existant et des nouvelles actions autour des objectifs généraux .....</b>	<b>44</b>
1er objectif : Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous.....	45
2ème objectif : La complémentarité éducative .....	47
3ème objectif : Accroître la qualité éducative .....	49
4ème objectif : Inscrire les activités dans son territoire.....	51
<b>c. Les modalités d'évaluation du projet .....</b>	<b>53</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>59</b>

## Préambule

Depuis plusieurs années, la ville de Joinville-le-Pont a placé au cœur de ses préoccupations une politique éducative de qualité et innovante dans l'intérêt des apprentissages et de l'épanouissement de ses jeunes. Elle a ainsi considérablement renforcé son soutien aux écoles et développé ses actions éducatives durant les temps libre.

L'éducation est le produit des influences, des actions et des interactions qui s'exercent, de manière volontaire ou involontaire, au cours des différents temps de la vie éducative des jeunes. La famille, la scolarité et les temps libres éducatifs contribuent indéniablement à la démarche de coéducation. Le temps passé en collectivité par un jeune est important, notre réflexion doit donc prendre en compte une répartition équilibrée du temps d'enseignement et du temps libre tout en facilitant leur transition. Les modalités d'organisation des accueils pour les jeunes enfants doivent garantir leur sécurité et les objectifs éducatifs poursuivis par notre service public.

Dans une volonté forte de renforcer le dialogue avec la communauté éducative et la cohérence de sa politique, la ville a souhaité proposer à ses partenaires de s'engager dans l'élaboration d'un PEDT-Plan Mercredi. Elle prolonge ainsi le partenariat noué avec l'ensemble de ses partenaires associatifs et institutionnels. Ce document est le fruit d'un travail collaboratif avec la participation active de l'ensemble des acteurs éducatifs sur notre territoire. Ils ont pu déposer leurs contributions tout le long de son élaboration par un diagnostic partagé, par des réflexions portant sur les orientations pédagogiques actuelles et à venir, et par les validations des étapes importantes. Il est un outil de lisibilité et de mise en cohérence des actions éducatives sur le territoire. Nous remercions chaque acteur pour sa participation.

## I. Informations générales sur le projet

### a. Référents du projet

Nom des référents : Jérôme BOUCHER et Laurine LEFORT-HENAFF

Adresse : 23, rue de Paris, 94340, Joinville-le-Pont

Téléphone : 01.49.76.60.00

Adresse électronique : [j.boucher@joinvillelepong.fr](mailto:j.boucher@joinvillelepong.fr)

### b. La durée du PEDT

La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans : de septembre 2022 à septembre 2025.

### c. Porteurs du projet

Directrices du projet : Murielle VILLETELLE (Conseillère municipale déléguée au périscolaire) et Virginie TOLLARD (Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire et au périscolaire)

Equipe du projet : Hélène BETOU (Directrice générale adjointe aux services à la population), Jérôme BOUCHER (Responsable du service périscolaire), Laura LANNI, (Adjointe responsable du service périscolaire) et Laurine LEFORT-HENAFF (coordinatrice du PEDT-Plan Mercredi)

Le Comité de Pilotage :

- Pour la ville :
  - Les maires adjoints délégués aux différents secteurs concernés

- Les chefs des services scolaire, périscolaire, des affaires culturelles, de la jeunesse et des sports

- 3 directeurs d'accueils de loisirs

- 2 ATSEM

- La directrice adjointe des services à la population

- Les représentants de chacune des associations des parents d'élèves

- Pour l'éducation nationale

- L'Inspectrice de l'Education Nationale

- 3 directions d'écoles (1 maternelle, 1 élémentaire et 1 collège)

- Les partenaires

- Le référent de la SDJES

- La conseillère technique de la CAF

- Des représentants d'associations partenaires de la ville

La ville souhaite développer sa réflexion en incluant le plus possible les représentants d'association militant pour l'éducation des jeunes dans le comité de pilotage.

### d. Construction du projet

Afin de créer ce nouveau Projet Educatif De Territoire (PEDT) en accord avec tous les acteurs du domaine éducatif, de nombreuses réunions ont été planifiées pendant la réalisation du projet et d'autres se feront par la suite.

Un comité de pilotage s'est déroulé en milieu mars pour faire un point d'étape entre l'ancien PEDT et ce qui sera fait pour le nouveau.

Des entretiens personnalisés ont été mené avec les acteurs et les services du domaine éducatif en direction des jeunes de 3 à 15 ans. Cela a permis d'affirmer et de préciser notre diagnostic.

Puis, des groupes de travail se sont constitués autour de 4 thématiques « L'inclusion du numérique », « L'eau, symbole de la ville », « La citoyenneté » et « Le Plan Mercredi ». Ces instances de réflexions ont permis de faire émerger de nombreuses idées par de nouvelles pistes d'actions à intégrer au PEDT-Plan Mercredi. Un groupe de travail organisé pour le service périscolaire a permis de réaliser un bilan et les projections souhaitées des pistes d'actions du précédent PEDT. Ce travail a permis d'améliorer la cohérence globale du nouveau PEDT.

Enfin, une instance technique, appelé comité technique (COTECH), rassemblant les responsables des services concernés ainsi que les élues a permis de s'assurer de la faisabilité des pistes d'action dégagées lors des groupes de travail. Cette instance donne lieu aussi à la validation finale du PEDT-Plan Mercredi avant que celui-ci soit présenté au GAD puis soumis au vote lors du Conseil Municipal du second semestre de 2022.

## II. Présentation de la commune

### a. Le territoire et sa population

La commune de Joinville-le-Pont jouxte cinq communes du département du Val-de-Marne : Maisons-Alfort et Saint-Maurice à l'Ouest, Saint-Maur-des-Fossés au Sud et Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne à l'Est. La ville est également juxtaposée de Paris par le Bois de Vincennes au Nord.

Avec une superficie de 230 hectares, Joinville-le-Pont est une des plus petites communes du département. La ville compte 19 516 habitants en 2018 avec une densité moyenne de 8 485,2 habitants/km<sup>2</sup>.

Le revenu médian des ménages en 2018 est supérieur à celui du niveau national mais la part des ménages allocataires dépendants à 100% des prestations est aussi supérieure à celle du niveau national.

Niveau	Revenu médian des ménages	Part des ménages allocataires à 50%	Part des ménages allocataires à 100%
Ville	27 160€	19,5%	13,5%
Départemental	22 880€	23,6%	14,9%
National	21 730€	21,6%	12,5%

### b. Public visé par le PEDT

La population de Joinville-le-Pont contient une majorité de personnes âgées de 30 à 40 ans (22% de la population) et les jeunes enfants de 0 à 14 ans représentent 17,7% de la population territoriale. Contrairement à la tendance observée pour la collectivité territoriale « Paris-Est Marne et Bois » et pour le département Val-de-Marne, Joinville-le-Pont a une population des 0-19 ans moins représentée que sur les autres territoires. Cependant, elle est en augmentation de +0,6% par an.

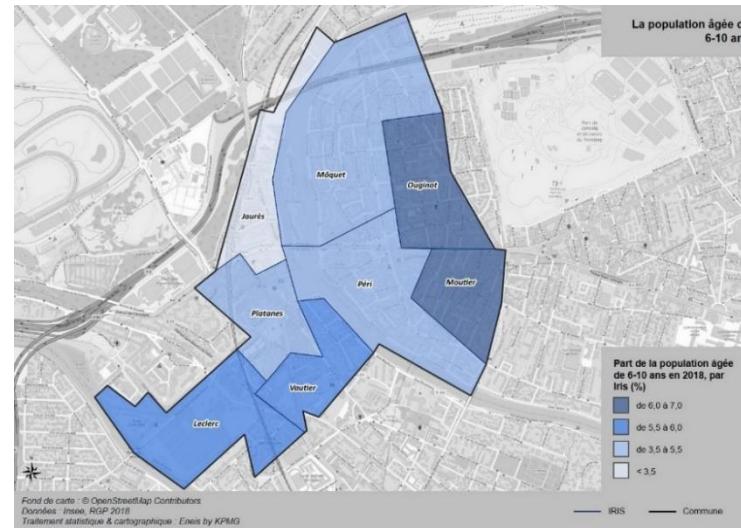
Plus de la moitié des ménages de la ville sont des familles : en couple sans enfant (38,4%), en couple avec enfant(s) (43%) et monoparentale (18,6%). Il y a donc une forte demande d'offre éducative.

La population des enfants 6-10 ans est en diminution sur le territoire (-0,9%/an), alors que celle des jeunes 11-17 ans augmente (+1,8%/an).

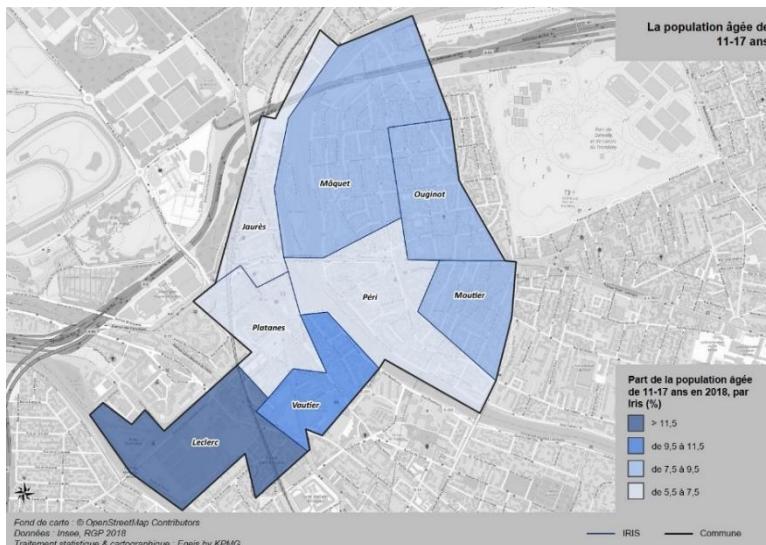
### La scolarisation selon l'âge en 2018

	Population	Population scolarisée	Pourcentage
2 à 5 ans	996	680	68,2 %
6 à 10 ans	1048	1007	96,1 %
11 à 14 ans	898	879	97,8 %
15 à 17 ans	687	677	98,4 %

### La répartition des enfants de 6-10 ans sur le territoire



### La répartition des enfants de 11-17 ans sur le territoire



### c. Les ressources éducatives du territoire

L'utilisation du terme écoles primaires désigne les écoles élémentaires et les écoles maternelles. La définition de primaire regroupe tous les enseignements du 1<sup>er</sup> degré, c'est-à-dire de la Petite Section au CM2.

Dans les sections suivantes, des abréviations sont utilisées, en voici la signification : Scol = Scolaire ; Pérисco = Périscolaire ; Club = Associations et/ou Club de sports ; Indiv = Individuel (usage indépendamment d'une structure) ; PS = Petite Section ; MS = Moyenne Section ; GS = Grande Section ; ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement

### 1. Les établissements scolaires

A Joinville-le-Pont, il y 3 maternelles, 4 élémentaires, 1 groupe scolaire (Simone Veil) et 2 collèges.

#### Les effectifs des écoles maternelles de l'année scolaire 2021-22

Ecoles	Nb de PS	Nb de MS	Nb de GS	Eff. Classe	Nb d'élèves
<b>Jean De la Fontaine</b>	1.5	1.5	2 MS/GS	5	137
<b>Polangis</b>	2.5	2.5	3	8	219
<b>P'tit Gibus</b>	2	2	2	6	156
<b>Simone Veil</b>	3	2.5	3.5	9	232

#### Les effectifs des écoles élémentaires de l'année scolaire 2021-22

Ecoles	Nb CP	Nb CE1	Nb CE2	Nb CM1	Nb CM2	Nb classe	Nb d'élèves
<b>Paragon</b>	1	2.5	2.5	1.5	1.5	9	228
<b>Eugène Voisin</b>	1	2	2	2	2	9 + 1 ULIS	221
<b>Polangis</b>	3.5	3.5	3	4	3	17	445
<b>J.J. Gressier</b>	2	2	1.5	1.5	2	9	229
<b>Simone Veil</b>	2	X	X	X	X	2	46

#### Les effectifs des collèges de l'année scolaire 2021-22

Nom du collège	Nb de 6ème	Nb de 5ème	Nb de 4ème	Nb de 3ème	Nb d'élèves
<b>Jean Charcot</b>	112	96	99	105	412
<b>Jules Ferry</b>	132	125	132	128	517

## 2. Les accueils de loisirs

Les effectifs sur le temps périscolaire en journée le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les primaires

Nom de l'ALSH	Public accueilli	Effectifs des enfants accueillis		
		Matin	Midi	Soir
Fontaine	Maternelle	25	98	42
Jougla	Maternelle	31	190	95
Simone Veil	Maternelle + Elémentaire	53	240	130
P'tit Gibus	Elémentaire	23	127	61
J.J. Gressier	Elémentaire	50	172	66
Paragon	Elémentaire	62	186	78
Oudinot	Elémentaire	82	375	138
Voisin	Elémentaire	42	152	44

Les effectifs sur les temps périscolaires et extrascolaires pour les primaires

Les Accueils de loisirs		Fréquentation journalière
<b>Les Mercredis</b>		
Accueils de loisirs maternels		286
Accueils de loisirs élémentaires		280
<b>Les Vacances Scolaires</b>		
Accueils de loisirs maternels		184
Accueils de loisirs élémentaires		122

Les effectifs sur les séjours pour les primaires

Les vacances	Fréquentation moyenne par séjours
D'hiver (Ski)	16 enfants
Juillet (Montagne ou plage)	24 enfants
Août (Montagne ou plage)	24 enfants

Les effectifs sur les temps périscolaires et extrascolaires pour les collégiens

Activités	Fréquentation moyenne journalière
<b>Les ateliers sur la pause du midi du collège Charcot</b>	
Atelier Manga	8
Atelier Mythologie	6
Atelier Jeux de Rôle	15 à 20
Atelier Art Plastique	5
Permanence Ludothèque	30
Choral	10
<b>Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire</b>	
A la Maison des jeunes pour les collégiens de Charcot	15
A l'Espace Egalité pour les collégiens de Ferry	15
<b>Accueils de Loisirs pendant les Vacances Scolaires</b>	
Vacances d'automne	48
Vacances d'hiver (Février)	49
Vacances de printemps	52
Vacances d'été (Juillet)	45

## Cartographie

\*Issue du guide pratique du périscolaire et scolaire de 2022



1. **Ecole élémentaire et accueil de loisirs du Parangon**

2. **Ecole maternelle et accueil de loisirs Jean de La Fontaine**

3. **Ecole élémentaire et accueil de loisirs Eugène Voisins**

4. **Groupe scolaire et accueil de loisirs Simone Veil**

5. **Ecole maternelle Polangis et accueil de loisirs Jouglia**

6. **Ecole élémentaire Polangis et accueil de Loisirs Oudinot**

7. **Ecole élémentaire et accueil de Loisirs J.J Gressier**

8. **Ecole maternelle et accueil de Loisirs Ptit Gibus**

9. **Collège Jean Charcot**

10. **Collège Jules Ferry**

A. **La Maison des Jeunes**

B. **L'Espace Egalité**

C. **La Ludothèque et le Point d'informations Jeunesse (PIJ)**

3. Les infrastructures à destination du sport**6 Gymnases**

Nom	Equipements	Gestion Municipale	Usage			
			Scol	Périsco 3-15ans	Club	Indiv
<b>Gymnase Municipal Emile Lecuirot</b>	-Salle multisports + 2 vestiaires-douches + une tribune de 192 places - Dojo et 2 vestiaires-douches	X	X	X	X	
<b>Gymnase Municipal Bataillon de Joinville</b>	- Salle multisports + 2 vestiaires-douches + une tribune de 180 places - Dojo + 2 vestiaires-douches - Mur d'escalade à 9 voies	X	X	X	X	
<b>Gymnase René Chapou du collège Jules Ferry</b>	- Salle multisports + 2 vestiaires -Plateau EPS/Multisports/city-stades + 2 vestiaires - Salle polyvalente + 2 vestiaires		X	X	X	
<b>Gymnase Jean Charcot</b>	-Salle de Danse + 1 vestiaire-douches		X	X	X	
<b>Salle de l'école Mater. Polangis</b>	-Salle polyvalente	X	X		X	

**Structures sportives :**

Nom	Equipements	Usage			
		Scol	Périsco 3-15ans	Club	Indiv
<b>Joinville Eau Vive</b>	- 2 Sites d'activités aquatiques et nautiques + 2 vestiaires-douches		X	X	X
<b>Aviron Marne et Joinville (île Fanac + 97 quai de la Marne)</b>	- 2 Sites d'activités aquatiques et nautiques + 2 vestiaires-douches - Salle de musculation + 2 vestiaires-douches -Salle d'ergomètre + 2 vestiaires-douches -Cours de tennis en terre-battue	X	X	X	
<b>Centre Equestre Oudinot</b>	-1 manège en sable + 1 vestiaire			X	X
<b>Excel Bowling France</b>	-Bowling avec 16 couloirs -Salle de billard avec 12 couloirs		X	X	X
<b>Espace de Danse A. Dupont</b>	Bâtiment de l'E.M.A. (Gestion Municipale)			X	

**Infrastructures ouvertes aux publics**

Nom	Emplacement	Usage			
		Scol	Périsco 3-15ans	Club	Indiv
Skate Park	Boulevard de Polangis				X
4 City-Stades	Rue Henri Barbusse	X		X	
	Boulevard Maréchal Leclerc	X		X	
	Bord de Marne	X		X	
	A côté de l'Espace Egalité	X		X	
Terrain de Pétanque	Place Mozart			X	X

Le Stade Municipal Jean-Pierre Garchery comprend :

- 3 terrains de foot gazon synthétique
- 1 piste d'athlétisme
- 1 air de lancer en gazon naturel
- 1salle de musculation
- 4 courts de tennis (3 surfaces quick, 2 surfaces terre-battue)
- 14 vestiaires (8 vestiaires pour le foot, 2 pour le tennis et 4 pour les arbitres)

La ville, étant dépourvue d'un espace aquatique, a mis en place un partenariat avec **la Piscine de Nogent-sur-Marne** pour que les Joinvillais et Joinvillaises profitent de la réduction réservée aux habitants de Nogent. De plus, elle se situe à proximité du **parc du Tremblay**, grand complexe sportif, ainsi que du **Bois de Vincennes**, utile pour les sports en plein air.

Joinville-le-Pont

**4. Les infrastructures culturelles****Les 4 institutions publiques culturelles**

Nom	Equipements	Usage			
		Scol	Périsco 3-15ans	Club	Indiv
Scène et cinéma Prévert	-Une scène de théâtre et de cinéma	X	X	X	X
Bibliothèque	-Bibliothèque avec une salle de travail de 12 postes informatiques	X	X	X	X
EMA : Ecole Municipale des Arts	-Espace de Danse A. Dupont -Etablissements sur l'Île Fanac			X	
Ludothèque	-1 Espace d'accueil - 1 Espace aménageable	X	X	X	X

**Les associations en direction de la culture :**

- Des associations autour d'un jeu : Echiquier de Joinville, Scrabble Club Joinvillais, Le fantastique bataillon de Joinville (Jeux de rôle)
- Des associations d'apprentissage d'une langue : Vivo Joinville (Portugais), Anglais des Kids, Le capital des mots (Poésie)
- Des associations d'Art : Sutor Ateliers Lyl'Art (Art Plastique), Art 2 ailes (Art Plastique), Atelier 55 (Art Plastique), Baladins de Joinville-le-Pont (Théâtre), Bord de Scène (Théâtre), l'association des amis de Saint-Charles (Patrimoine), Chorale à cœur joie Dyapason, La mémoire au présent (histoire de la ville)
- Des associations autour de la Marne : Amicale des usagers du port de Joinville-le-Pont, Le carre des canotiers

## d. Les partenaires institutionnels de la ville dans le domaine éducatif

### 1. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

- Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES)

Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) est une délégation de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Il apporte son concours, le cas échéant, à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives ; à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ; à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ; au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ; ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie. C'est dans le cadre de ces missions que le SDJES soutien et accompagne les villes dans la réalisation de leur PEDT.

- Le Groupe d'Appui Départemental (GAD)

Le Groupe d'Appui Départemental (GAD) est une instance partenariale pilotée par l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), avec la participation éventuelle d'autres services, notamment les Caisses d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental, en lien avec les associations aptes à proposer un appui méthodologique pour construire le PEDT. Cette instance valide le PEDT en fonction des attentes du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

- Inspectrice de l'Education Nationale (IEN)

Pour les établissements d'écoles primaires de la ville, une Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) chargée de circonscription permet d'adapter la politique éducative nationale auprès des directeurs et des enseignants de premier degré. Son rôle est aussi de faire l'intermédiaire entre le ministère, l'académie, le rectorat et les équipes encadrantes dans les écoles. De plus, l'IEN peut proposer des formations ou des journées de sensibilisation à destination des enseignants. La circonscription est constituée des villes de Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne et Le Perreux. L'IEN de la circonscription possède son bureau à l'école élémentaire Polangis.

- Le dispositif d'évaluation des écoles

Suite à la loi pour une école de la confiance de 2019, l'Education Nationale va mettre en place à partir de la rentrée 2022-23 le dispositif d'évaluation des écoles. Ce dispositif « définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ». L'évaluation est composée de deux temps, une première auto-évaluation de l'école puis une évaluation externe fait par un groupe d'expert afin de conseiller l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs. La finalité de l'évaluation est d'améliorer les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans les écoles. Les services de l'Education National préconise que les services périscolaires des collectivités concernés par ce nouveau dispositif soient intégrés dans de parcours d'évaluations. Les élus de Joinville-le-Pont y sont favorables comme marqueur fort de l'inclusion de tous les professionnels gravitant autour de l'Enfant. Ce dispositif s'étale sur les 5 prochaines années avec 2 écoles évaluées par an.

## 2. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Les accueils de loisirs s'inscrivent dans une démarche contractuelle avec la Caisse Allocations Familiales (CAF). La CAF subventionne les activités des services à destination des jeunes de la ville. Ce financement est conditionné à la mise en pratique de 3 dispositifs :

- **La Convention Territoriale Globale (CTG)**

Le Contrat Enfance-Jeunesse, contrat d'objectifs et de financement qui liait la ville de Joinville-le-Pont à la CAF du Val-de-Marne, a pris fin le 31 décembre 2021. Il est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG), qui est un plan d'actions à destination des familles co-construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration de cette convention permet, dans un premier temps, de réaliser un diagnostic étayé, reposant sur l'analyse quantitative et qualitative des politiques publiques existantes. Ce diagnostic est suivi par la définition d'un plan d'actions, en adéquation avec les réalités du territoire, ses besoins et les moyens qui ont été identifiés. Il renforcera la cohérence de la politique territoriale, en s'articulant autour de 4 thématiques : le petite-enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale. De nombreuses thématiques transversales comme l'inclusion des personnes porteuses de handicap ou l'accès aux droits pourront y être intégrées. La CTG liera la ville à la CAF du 94 pour une durée de 5 ans.

- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

La signature d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) entre la CAF du département et la ville depuis 2013 a été un véritable levier pour le déploiement de plusieurs groupes de soutien à la scolarité. Plus qu'un dispositif de soutien scolaire, l'équipe du CLAS accompagne les jeunes dans leur apprentissage, les assiste pour monter

des projets et propose un soutien à la parentalité. Depuis 2021, les jeunes accueillis par le CLAS sont uniquement des collégiens.

- **Le Plan Mercredi**

Le Plan Mercredi permet depuis 2018, d'adapter le PEDT aux nouvelles organisations du temps scolaire. En inscrivant le Plan Mercredi au sein du PEDT, la ville assure aux parents une offre éducative de qualité reposant sur 4 axes : « Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous », « La complémentarité éducative », « Accroître la qualité éducative » et « Incrire l'offre éducative dans son environnement ».

### III. Etat des lieux de l'offre éducative sur le territoire

#### a. La semaine scolaire en primaire

Jours/ Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45-8h15	Accueil du matin	Accueil du matin	8h-9h Arrivé à l'accueil de loisir	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 - 11h20	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
11h20-13h20	Pause méridienne	Pause méridienne	Possible départ à 13h	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Départs de 17h à 18h30	Temps scolaire	Temps scolaire
A partir de 16h30	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

#### Une journée type scolaire/périscolaire et temps de transition

7h45-8h15	Accueil des enfants le matin / Pôle d'activités libres
8h15	Fermeture des portes par les animateurs
8h20	Ouverture des portes par le/la directeur d'école
8h30-11h30	Temps scolaire
11h30-13h20	Pause méridienne
13h20	Ouverture des portes par le/la directeur d'école
13h30-16h30	Temps scolaire
16h30	Sortie des élèves par le/la directeur
16h30-17h00	Goûter
17h -17h30	Activités ou aide aux devoirs et Départ pour les maternels à 30
17h45-18h30	Départ échelonné des enfants en élémentaire

Les transitions entre les temps scolaires et périscolaires sont encadrées par le Protocole de Transition signée par l'Inspection de l'Education Nationale et la ville. Ce protocole est annexé au règlement intérieur de toutes les écoles.

#### b. La semaine scolaire pour les collèges

Les cours durent 50 minutes afin que la durée soit adaptée au temps de concentration des jeunes de cet âge. Il y a 5 minutes d'intervalle entre les cours et 2 récréations de 15 minutes.

#### Les heures des matières pour chaque niveau

Matière	6ème	5ème	4ème	3ème
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
Histoire-Géo-EMC	3h	3h	3h	3h30
Langue 1	4h	3h	3h	3h
Langue 2	X	2h30	2h30	2h30
SVT	4h	1h30	1h30	1h30
Physique	4h	1h30	1h30	1h30
Technologie	4h	1h30	1h30	1h30
Arts Plastiques	1h	1h	1h	1h
Musique	1h	1h	1h	1h
EPS	4h	3h	3h	3h

Tous les collégiens ont 26 heures obligatoires d'enseignements par semaine dont 3h d'accompagnements personnalisés pour les 6<sup>ème</sup> et 4h pour les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. De plus, les 6<sup>ème</sup> ne doivent pas avoir plus de 6h de cours dans la même journée.

## Emploi du temps général

Jours/ Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45 - 7h55	Ouverture des portes	Ouverture des portes	Ouverture des portes	Ouverture des portes	Ouverture des portes
8h-8h50	Cours 1	Cours 1	Cours 1	Cours 1	Cours 1
8h55- 9h45	Cours 2	Cours 2	Cours 2	Cours 2	Cours 2
9h45-10h	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
10h- 10h50	Cours 3	Cours 3	Cours 3	Cours 3	Cours 3
10h55- 11h45	Cours 4	Cours 4	Cours 4	Cours 4	Cours 4
12h- 13h30	Pause mérienne	Pause mérienne	Départ à partir de 12h	Pause mérienne	Pause mérienne
13h45- 14h35	Cours 5	Cours 5	AS : Danse, Aviron, ou Basket	Cours 5	Cours 5
14h40- 15h30	Cours 6	Cours 6		Cours 6	Cours 6
15h30- 15h45	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
15h45- 16h35	Cours 7	Cours 7	Pour 3h	Cours 7	Cours 7
16h40- 17h30	Cours 8	Cours 8		Cours 8	Cours 8

## c. Les actions sur les temps scolaires en primaire

### 1. Organisation générale

Joinville-le-Pont a décidé de garder une semaine scolaire de 4 jours comme la plupart des communes aux alentours. En complémentarité de la semaine scolaire de 4 jours, les enseignants sont obligés de mettre en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). En raison d'1 heure par semaine, ces APC sont sous la forme soit d'une aide aux devoirs, soit d'une aide à l'apprentissage, soit d'une activité liée aux orientations du PEDT.

Contrairement à la majorité des villes, Joinville-le-Pont ne dispose pas d'une carte scolaire. Cela réduit fortement le nombre de demande de dérogation des parents pour que leurs enfants soient admis dans une école autre que leur école de secteur. Néanmoins, cela requiert pour le service scolaire de faire chaque année un équilibrage des effectifs de chaque école.

Pour l'équilibrage des effectifs, le service scolaire essaye de respecter au mieux la loi Blanquer diminuant le nombre d'élèves par classe. Malheureusement, la ville ne dispose pas assez de locaux scolaires pour appliquer la loi Blanquer dans toutes les écoles.

La relation entre le service scolaire de la ville et les écoles se fait dans un premier temps avec l'Inspectrice de l'Education Nationale. Puis, les écoles s'appuient sur le service scolaire d'une part pour financer des projets d'activités du projet d'école et d'autre part lorsque la ville propose des projets aux écoles.

## 2. Les équipes

En fonction du nombre de classes dans les écoles, les directeurs ont plus ou moins de charge de direction. La ville a une seule école où le directeur est à 100% de charge de direction, l'école élémentaire Polangis. Les directeurs des autres écoles élémentaires (Voisin, Parangon et Gressier) sont au seuil de 50% en direction et 50% en enseignement. Enfin, la majorité des directeurs des écoles maternelles sont au seuil de 25% en direction et 75% en enseignement, sauf l'école maternelle Polangis a 33% de charge de direction et l'école Veil à 50%.

Pour aider les directeurs, il y a une secrétaire (AVS) dans chaque école élémentaire y compris à l'école Simone Veil.

De plus, pour les écoles maternelles, la ville est en sureffectif par apport à la loi. Les écoles ont 1 ATSEM par classe de Petite Section et presque 1 ATSEM par classe (à la place de 1 ATSEM pour 2 classes).

Un conseil d'école est organisé tous les 3 mois pour discuter de différents sujets concernant l'école. Ce conseil est constitué du directeur de l'école, des enseignants, de représentants des fédérations des parents d'élèves (d'un nombre égal au nombre de classe en fonctionnement sur l'école), et d'élues, principalement Mme Virginie TOLLARD et Mme Murielle VILLETELLE (élues déléguées à la vie scolaire et périscolaire).

## 3. Les projets sportifs

La ville propose à toutes les écoles élémentaires qu'un coordinateur du sport scolaire s'occupe de construire les projets EPS pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Le coordinateur du sport scolaire fait partie du service des sports de la mairie. Il joue aussi un rôle d'éducateur sportif en intervenant sur certaines séances d'EPS.

Même si Joinville-le-Pont ne possède pas de piscine, les enfants Joinvillais ont un programme de natation financé par la municipalité. Les Grandes Sections, les CP et les CE1 ont 8 séances tandis que les CM1 ont 10 séances avec le passage à la fin de l'attestation du « Savoir Nager ». Cette attestation est demandée pour le projet « Rame à l'école ». C'est un projet d'initiation à l'aviron, symbole sportif de Joinville-le-Pont, que la ville offre à tous les CM2. Composé de 6 séances, ce cycle d'aviron s'inscrit complètement dans les objectifs visés en EPS et permet d'aborder de nombreuses compétences du socle commun.

En plus, la ville accompagne les écoles pour développer des cycles de tennis pour les CP et CE1 ainsi que des séances « Savoir rouler à vélo » pour l'école Voisin. Ce projet tend à s'inscrire dans une démarche commune pour que les jeunes acquièrent une réelle autonomie en vélo avant leur entrée au collège.

« Paris-Est Marne et Bois » organise un défi mobilité avec différentes écoles élémentaires des villes de Joinville-le-Pont et de Nogent-sur-Marne. Un Défi-Marne est en construction avec l'association « Au fil de l'Eau » et l'adjointe au maire Mme Virginie TOLLARD.

Les écoles soumettent des projets d'actions dans le projet EPS spécifique à chaque enseignant. Par exemple, les écoles élémentaires Voisin et Parangon font de la course d'orientation dans le Bois de Vincennes avec les CE2 et les CM1 ; ou bien l'école élémentaire Polangis qui en partenariat avec une association, organise un cycle de golf dans le Parc du Tremblay.

#### 4. Les projets culturels

Afin de proposer une offre culturelle diversifiée, Joinville-le-Pont met en place des projets pour les écoles. Par exemple, des séances d'apprentissage à la Langue des Signes Française (LSF) ont commencé en 2020 avec 2 classes de CP à l'école Gressier. Cette année, ces 7 séances par cycle sont proposées à l'école Gressier pour 2 classes de CP et 2 classes de CE1 ainsi qu'aux 2 classes de CP de l'école Veil. Ce projet est en partenariat avec l'International Visual Théâtre agréée par l'Education Nationale.

Les enseignants sont aussi une grande ressource d'idée pour animer leur classe autour de projets culturels. Il y a un projet chorale porté par l'école du Parangon et l'Ecole Municipale des Arts (EMA), un projet art plastique animé par une intervenante du périscolaire sur des temps scolaires avec 7 classes de l'école élémentaire du Parangon et le projet bridge pour faire découvrir ce jeu aux enfants de l'école Voisin. En plus de ces projets d'activités des écoles, certains enseignants s'impliquent davantage. Par exemple, à Polangis une enseignante d'une classe de CM1 a inscrit ses élèves à un projet ERASMUS qui prend seulement une école par pays pour échanger autour de sujets tels que les JO, la campagne et la nature. Polangis élémentaire est donc l'école qui représente la France dans ce projet international.

#### 5. Les autres dispositifs de la ville pour les écoles

En période hors COVID, la ville propose des classes découvertes. Ces dernières années ces classes découvertes se sont transformées pour certaines écoles en « Activités sans cartable » plus facile à mettre en place avec les restrictions sanitaires. Les « Activités sans cartables » sont composées de 2 jours en classes et d'1 jour de sortie autour d'une thématique. Par exemple, l'école Gressier a demandé un financement de

la ville pour 4 thématiques : « Retour à la préhistoire », « Mémoire de la guerre », « Silence on tourne ! » et « Nature et développement durable ».

Il y a aussi la construction d'un îlot de fraîcheurs dans la cours de la maternelle Polangis. Ce projet nommé « Cours Oasis » est accompagné d'atelier de prévention sur le développement durable. Pour l'instant seul Polangis bénéficie de ce projet mais la volonté de la ville est d'étendre les « Cours Oasis » à toutes les écoles. De plus, un enseignant de l'école Parangon aimerait mettre en place un espace de Permaculture au sein de l'établissement pour sensibiliser les jeunes à cette technique. Les CP concernés par ce projet recevront des ateliers encadrés par une association spécialisée dans la Permaculture.

En plus, la mairie met à disposition les autocars du garage de la ville aux écoles, en raison de 1,5 jour par classe par an pour les élémentaires et 1 jour par classe par an pour les maternelles. Ce prêt facilite l'organisation de sorties scolaires.

Enfin, Joinville-le-Pont finance des fournitures scolaires en plus d'offrir un dictionnaire à chaque CM1 et des livres de prix aux Grandes Sections. Sans oublier le département qui prête un ordinateur à tous les 6<sup>ème</sup> pour leur scolarité au sein du collège.

#### d. **Les actions sur les temps périscolaires en primaire**

L'organisation des activités périscolaires (accueil du matin, temps méridien, accueil de loisirs le soir et aides aux devoirs, accueil de loisirs le mercredi hors vacances scolaires) sous leurs aspects divers est de la seule compétence de la ville. La gestion de ces activités est sous la responsabilité du service périscolaire.

### 1. L'accueil du matin

C'est un temps libre où l'organisation des activités permet aux enfants de jouer et d'être acteurs de leur temps. Il est organisé de 7h45 à 8h20 dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce temps n'est pas déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sports (SDJES).

La ville a choisi de tendre vers un taux d'encadrement de 1 animateur pour 18 enfants en élémentaires et 1 pour 14 en maternelles. Ainsi, les animateurs encadrent les enfants en nombre suffisant pour assurer les activités et leur sécurité.

### 2. La restauration scolaire (Technique, prestataire)

Le fonctionnement de la restauration scolaire est différent entre les maternelles et les élémentaires. Pour les jeunes enfants le service se fait à table avec les animateurs qui servent le repas à table. Tandis que pour les enfants en élémentaire, le service se fait en ligne de self ce qui encourage l'autonomie. Certains sites décident de mettre pour les Grandes Sections un self pour les périphériques (les entrées ou les desserts) afin de faciliter leur transition au self complet en CP.

1500 repas en moyenne sont servis tous les jours. Les menus présentés en Commission de Restauration sont validés tous les 2 mois. Cette commission est constituée de représentants de parents d'élèves, du personnel Sogères (diététicienne, commerciale et gestionnaire ville) ainsi que le responsable du service scolaire et son adjointe, le responsable du service périscolaire, 2 directeurs de centre de loisirs et l'élue à la vie scolaire et périscolaire, Mme TOLLARD. Les menus sont confectionnés

en respectant les exigences du cahier des charges de la ville de Joinville-le-Pont. En effet, la ville a décidé d'aller plus loin que la Loi Egalim (50% de produit durable dont 20% bio) en proposant 68% d'alimentation durable dont 55% en bio. Les menus intègrent 4 composantes pour les maternelles et 5 composantes pour les élémentaires, à raison de 5 repas par semaine. Parmi ces repas, il doit y avoir 1 repas végétarien, 1 repas sans viande, 1 repas à base de poisson et 2 repas à base de viandes.

Depuis 2020, il n'y a plus de plastiques dans les cantines (vaisselles renouvelées, interdiction des bouteilles d'eau en plastique, conteneurs biodégradables) et le choix des aliments est soucieux de l'environnement (AOP, Locaux, de Saison, Label Rouge...).

De ce fait, ce moment de déjeuner permet aussi d'instruire les enfants sur différents sujets en rapport avec l'alimentation. Par exemple, le prestataire SOGERES met à disposition des affiches thématiques concernant les labels alimentaires, (Locale, AOP, HVE, Bio) afin d'informer les enfants. Par ailleurs, pour sensibiliser les enfants sur le déchet alimentaire, le prestataire dans tous les restaurants des élémentaires un gâchis mètre à des fins pédagogiques. Des tables de tries avec des pesées intégrées viennent compléter l'utilisation des gâchis mètre.

### 3. La pause méridienne (Encadrement périscolaire)

La pause méridienne est un moment clé de la journée scolaire, c'est l'opportunité de l'équilibrer avec des temps de décompression. Ce temps est déclaré auprès de la SDJES pour les écoles maternelles. Le service périscolaire trouve dans la mise en place d'un tel projet un cadre intéressant pour le développement de ses activités. Toutefois, le directeur d'école et le directeur de l'accueil de loisirs doivent être les

garants de la qualité et de la cohérence éducative des activités mises en place, dans le respect du projet d'école.

Ce temps comprend le temps de repas et un temps d'activité qui, en fonction de l'organisation de la restauration scolaire, se situe avant ou après le repas. Une priorité est donnée pour la prise des repas aux élèves qui bénéficient d'APC. Cette organisation est mise en place en collaboration avec le directeur de l'école et les enseignants.

Les animateurs élargissent les activités proposées aux enfants sur la pause méridienne afin de mettre en œuvre une véritable dynamique autour du projet éducatif et d'offrir un service de meilleure qualité aux enfants. Afin d'accompagner cette mise en œuvre, des formations sont proposées aux animateurs pour approfondir leurs compétences et les aider au mieux dans leurs missions.

Ainsi, des formations BAFA et des formations spécifiques sont proposées aux animateurs. Portant sur le développement des compétences, l'ouverture sur le monde et l'engagement collectif, cela permet d'accroître la qualification des animateurs ; d'améliorer les compétences ; de limiter le turn-over ; de permettre aux enfants de vivre des aventures, de s'évader du réel ; de faire de l'exercice physique en recherchant un bien être corporel.

En maternelle, la pause méridienne est suivie d'une sieste pour les Petites Sections et de temps calmes pour les Moyens et Grandes Sections afin de les préparer à retourner en temps scolaire.

En élémentaire, différents services sont organisés afin que tous les niveaux de classe puisse manger. Ce roulement de service permet un décalage entre les groupes de niveaux ce qui facilite la surveillance des temps libre avant ou après le repas par les animateurs. Les équipes proposeront, conformément au respect du projet pédagogique, d'offrir

un accueil de qualité aux enfants et de favoriser leur épanouissement. Une bonne communication sur les activités des enfants ainsi que de leur repas est importante pour les parents et permet de créer des relations de confiance, indispensables à l'atteinte des objectifs.

#### 4. Les accueils du soir

Le fonctionnement de l'accueil du soir est assuré de manière identique dans toutes les écoles publiques de la commune, entre 16h30 et 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Cet accueil est organisé systématiquement quel que soit le nombre d'enfants inscrits.

Ce temps de loisirs n'est pas une garderie du soir, il est déclaré auprès de la SDJES pour les écoles élémentaires et maternelles.

Pour les élémentaires, les écoles suivent un programme précis afin de diversifier ce temps périscolaire. De 16h30 à 17h0, les enfants ont un temps libre avant ou après le goûter en fonction de l'organisation du service. Ensuite de 17h00 à 18h30, les enfants sont occupés soit à faire leurs devoirs puis en activités libres soit par des ateliers théâtre, musique, chorale, art plastique... 2 jours dans la semaine sont consacrés par l'étude surveillée et 2 autres jours par les ateliers encadrés par des animateurs et/ou des enseignants. A partir de 17h45, le départ des enfants se fait de manière échelonnée.

En maternel, l'accueil du soir comprend un goûter et des activités ludiques. De la même manière que les élémentaires, le temps de loisir peut s'effectuer avant ou après le goûter en fonction de l'organisation du service à la cantine. A partir de 17h30, les parents peuvent venir chercher les enfants.

## 5. Le mercredi

Un accueil de loisirs est organisé le mercredi dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la commune entre 08h00 et 18h30.

### Organisation d'une journée du Mercredi

Heure	Activité
8H -9H	Accueil des enfants en pôle d'activités libres. Accueil des familles et information.
9H - 12H	Activités encadrées par niveau d'âge: projet de centre, projets transversaux, ateliers de pratiques culturelles et de pratiques sportives...
12H - 13H	Repas
13H - 14H	Temps calme
14H - 16H	Activités encadrées par niveau d'âge : projet de centre, projets transversaux, ateliers de pratiques culturelles et de pratiques sportives...
16H - 17H	Goûter et Temps Libre
17H- 18H 30	Départs échelonnés des enfants en pôle d'activités libres. Accueil des familles et information.

Cette entité éducative s'appelle « accueil de loisirs ». Une sortie à 13h00 est possible dans les accueils de loisirs sans conditions. Cette disposition répond à la demande des familles dont un enfant participe à une activité sportive ou culturelle l'après-midi. Cet aménagement d'horaire permet de renforcer le lien avec la famille ou bien permettre aux enfants des temps de repos en limitant à une demi-journée la vie en collectivité.

Composé de plusieurs temps périscolaire, les animateurs alternent entre des temps d'activités libres et des temps d'activités encadrées, des temps de mixité avec les différents niveaux et des temps adaptés avec un groupe d'enfants de même âges, des temps d'activités sportives et des temps

d'activités manuelles, des temps d'activité à l'intérieur et des sorties hors de l'établissement... Cette diversité d'animation est bénéfique pour les enfants et leur développement dans divers domaines. Chaque activité encadrée est préalablement préparée et s'inscrit dans un projet de centre autour d'une thématique précise.

Nous souhaitons mettre en évidence nos actions qui nous amènent à vouloir intégrer la charte qualité du « plan mercredi ». Ci-après, nous vous présentons l'état d'avancement de nos actions en réaffirmant notre volonté de poursuivre et de les renforcer.

#### > **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.**

La Ville s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité.

C'est pourquoi l'un des objectifs principal est de structurer, formaliser et créer une continuité entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école et au sein de l'accueil périscolaire.

Il est également important de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire.

Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs.

Les actions menées sont :

- La collaboration entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires pour un copartage des locaux sur leur temps dédié.
- La mise en place d'un protocole de transition entre les temps scolaires et périscolaire signé par l'inspectrice de l'Education Nationale et notre élue.
- La mise en place de notre Conseil Municipal des Enfants coordonné par le service périscolaire en lien étroit avec les écoles.

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- Une réflexion autour de l'élaboration d'une charte d'utilisation des locaux et du matériel spécifique à chaque école/accueil de loisirs afin de formaliser les modalités d'organisation et d'utilisation en définissant les responsabilités de chacun.
- L'intégration des accueils de loisirs dans le dispositif d'évaluation des écoles débutant à la rentrée 2023 sur notre territoire.
- Soutenir et encourager la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation des projets pédagogique aux équipes enseignantes
- L'amélioration des passerelles existantes entre les différents temps de l'enfant indispensables à une complémentarité et continuité éducative efficace. (crèche - Accueil maternel/Accueil maternel – Accueil élémentaire/Accueil élémentaire – Jeunesse)

Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

Les actions menées sont :

- La mise en place d'un jardin en permaculture, un lieu riche en biodiversité afin de sensibiliser les enfants aux bienfaits de l'environnement. Des légumes, des aromates et des petits fruits sont semés et plantés. Ce projet, a l'initiative d'un enseignant de l'école élémentaire du Parangon, mobilise les familles, les enfants, l'équipe périscolaire et la chargée de mission Développement Durable de la ville afin de compléter les apprentissages par le jardinage.
- L'intervention de professeurs artistiques du service périscolaire dans les projets d'école autour des pratiques culturelles théâtrales et d'arts visuels. Ces interventions se font sur les mêmes écoles et accueils de loisirs afin de compléter les apprentissages.
- La mise en place d'un projet soutenu par la ville « Savoir Rouler à Vélo », une pratique afin de sensibiliser les enfants à la mobilité douce. Ce projet se développe dans l'école élémentaire Eugène Voisin par l'intervention de notre personnel dans le cadre scolaire, dans les accueils périscolaire par l'intervention de la police nationale dans le cadre d'action de prévention et de projet d'animations tels que des randonnées en vélos, des parcours préparés par les enfants. D'autres pistes sont en réflexion comme la mise en place d'un séjour itinérant à vélo, le déplacement en vélo de groupe vers d'autres lieux d'accueils périscolaires...

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- La participation d'une enseignante de l'école élémentaire Polangis à notre projet prix littéraire porté par notre référent CME.
- Soutenir et encourager les projets transversaux entre les temps scolaires et périscolaires.

Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation.

Les actions menées sont :

- Les enseignants viennent renforcer nos équipes d'animations dans nos activités dans les accueils du soir sur les écoles élémentaires.
- La mise en place de temps d'échanges quotidiens entre les directions scolaires et périscolaires afin de faciliter les transitions entre les temps.
- L'organisation de groupe de travail sur les projets communs entre l'Education Nationale, la ville et les associations.

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- La sanctuarisation des temps d'échanges entre les équipes enseignantes et des équipes d'animation, afin de favoriser une collaboration de qualité. Ces rencontres permettraient de faciliter les échanges pour mieux identifier leur complémentarité et le rôle de chacun dans le parcours éducatif de l'enfant.
- La mise en place de temps de formation communs aux personnels périscolaire, Astem et enseignants porté par l'Inspection de l'Education Nationale du territoire (projet laïcité). La première session se déroulera en février 2023.

Intégrer les équipes enseignantes et d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif Territorial

Les directeurs périscolaires et d'école participent aux :

- Comités de pilotage du PEDT,
- Comités de suivi du PEDT,

- Groupes de travail organisés en fonction des thématiques.

**> L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

La Ville s'efforce de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire. Cela implique de bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte de chacun d'entre eux, de faciliter les échanges entre les différents quartiers du territoire, de mettre en place une politique d'informations aux familles ambitieuse.

Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap

Les actions menées sont :

- L'accueil des enfants en situation de handicap dans tous les accueils de loisirs. La commune a fait le choix depuis plusieurs années de renforcer les équipes d'animation en mettant en place un encadrement spécifique lorsque cela devient nécessaire.
- Un plan de formation est mis en place dès novembre 2022 pour améliorer l'accueil des enfants à besoins particuliers : L'objet de cette formation est d'aider nos équipes à mieux identifier un enfant porteur d'un handicap et un enfant en « situation difficiles »
- Une psychologue clinicienne intervient auprès de nos équipes pour les aider et les soutenir dans leur approche éducatives des enfants à besoins particuliers. Elle travaille exclusivement pour le service périscolaire tous les mardis et les mercredis.
- Mise en place d'un groupe de travail « enfants en situation particulière » avec notre psychologue, un représentant du service et les directions des accueils de loisirs. L'objet de ce

groupe est de travailler sur des actions d'accompagnement pour améliorer l'accueil de ces enfants.

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- Elaboration d'un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap. L'objet est de mettre en place une rencontre avec la famille, l'enfant, la direction de l'accueil de loisirs et un représentant du service afin de connaître ses besoins dans le but de l'accueillir dans les meilleures conditions.
- La création d'une équipe dédiée à l'accueil des enfants porteur de handicap au sein de nos structures afin de faciliter l'encadrement des enfants selon son type de handicap, déconstruire les préjugés et être le lien avec les familles.
- Assurer une continuité dans le parcours de vie des enfants en situation de handicap, en développant un partenariat avec les acteurs de la petite enfance et de la jeunesse.

#### Développer la mixité dans nos accueils

Les actions menées sont :

- Des projets et rencontres inter-centres (grands jeux...) afin de favoriser la mixité sociale et les rencontres inter-quartiers ont lieu durant l'année entre les accueils de loisirs.
- Une politique tarifaire ambitieuse mis en place dès mars 2023 afin de permettre à l'ensemble des enfants de la ville d'accéder aux activités périscolaires par des tarifs plus justes en fonction des revenus de chaque famille.

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- Une organisation des ouvertures et des fermetures des centres durant les vacances scolaires afin de favoriser la mixité des enfants des différents quartiers.

#### Mettre en place une politique d'information des familles

Les actions menées sont :

- Un accès simplifié et facilité aux informations via le site internet de la ville, via une application « toute mon année » dédié à chaque accueil de loisirs, via les informations par mailing ou sms. les familles peuvent ainsi avoir accès à toutes les informations concernant les temps périscolaires et extrascolaires (règlements intérieurs des accueils de loisirs, le projet pédagogique de chaque accueil, les programmes par périodes...)
- la réalisation d'un livret d'accueils à chaque rentrée donnant les informations essentielles de notre service (plan et structures, tarifs, objectifs éducatifs, mode de recrutement, les différents temps, les horaires, les modalités de réservations...)
- La mise en place d'une réunion de rentrée avant les vacances de la Toussaint afin de présenter les projets du centre et l'équipe. C'est également un moment privilégié pour renforcer les liens avec les parents.
- La manifestation « la chasse aux œufs » organisée tous les ans par le service périscolaire avec les équipes d'animation, les parents, les différents partenaires (enseignants, associations...), les services de la ville (jeunesse, culture, sport, petite enfance). Ces moments ont pour principal objectif d'accentuer le lien avec les familles.

- Mise en place de temps d'échanges, formels et informels, entre les parents et les animateurs, comme le café des parents, des rencontres durant les accueils familles...
- La participation à des ateliers spécifiques dans le cadre de la construction du PEDT auxquels ont été conviées les fédérations de parents d'élèves.
- La mise en place de conseil périscolaire sous le même format que les conseils d'écoles où les fédérations de parents d'élèves rencontrent les équipes, les élus et les représentants du service périscolaire.

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- L'envoie systématique des programmes d'activités par mail à chaque période de vacances, puis étendu aux autres périodes de l'année.

#### **> La valorisation de la richesse des territoires.**

La Ville souhaite poursuivre, enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires grâce à son partenariat avec des associations, à l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs, à la connaissance de son patrimoine naturel et historique présents sur le territoire

*Permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel. Construire des partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles.*

L'objectif est de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles et sportives. C'est pourquoi les établissements sportifs et culturels de la ville sont et resteront des partenaires privilégiés. La journée du mercredi et durant les vacances, les enfants ont accès à la bibliothèque, à la salle Prévert, au stade Garchery, aux gymnases, au bowling. De plus, notre territoire à la fois ancré dans le Val de Marne et

limitrophe à Paris est riche en structures de loisirs (Patinoire, Piscines, Musées) et dispose d'une situation géographique (Bois de Vincennes, Parc Floral, Château de Vincennes) permettant les sorties

Les actions menées sont :

- Un projet de nuitées au camping dans un établissement face à la Marne et au parc du Tremblay. Ce camping se situe à la frontière de Joinville/Champigny. En plus de tous les avantages pédagogiques d'un tel projet, cela permet de valoriser cet endroit peu connu sur le territoire.
- Les accueils de loisirs proposent toute le long de l'année des sorties ayant pour objectif de découvrir la ville et ses institutions (les quais de la Marne, l'île Fanac, le port de plaisance, la scène Prévert, le parc Jacques Chirac, Le parc du Parangon...)
- Les ateliers lectures avec l'association « lire et faire lire », un appui à l'entrée dans la lecture et l'écriture tout en travaillant l'implication des familles et de l'ensemble des professionnels concernés autour de l'enfant.
- La participation annuelle de nos équipes du dispositif « défi, Eco-citoyen » porté par l'EPT Marne et Bois.

Notre volonté de poursuivre et renforcer nos actions par :

- La mise en place de nouveau partenariat en privilégiant les associations sportives Joinvillaise afin de permettre à chaque enfant d'accéder à des pratiques sportives.
- Accroître nos pratiques culturelles en facilitant le lien avec les services de la direction de la culture et les artistes Joinvillais.

### Impliquer les habitants dans les projets pédagogiques

Les actions menées sont :

- Les ateliers lectures avec l'association « lire et faire lire », un appui à l'entrée dans la lecture et l'écriture tout en travaillant l'implication des familles et de l'ensemble des professionnels concernés autour de l'enfant.
- L'avis des familles et des différents partenaires sur les activités et projets proposés sont recueillis notamment par le biais des comités de suivi du PEDT, d'ateliers thématiques, de questionnaires le cas échéant et de divers temps d'échanges, comme les espaces de concertations existants (réunion des élus avec les fédérations de parents d'élèves, conseil périscolaire, conseil d'école, groupe de travail...)

### **> Le développement d'activités éducatives de qualité.**

La Ville poursuit sa politique éducative permettant à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, sportives, scientifiques, techniques et artistiques.

### Construire des activités dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées.

La Ville met à disposition des centres de loisirs des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation (filière animation depuis 2001 avec de nombreuses formations proposées) du sport et de la culture. La Ville compte 8 directeurs d'accueil de loisirs tous diplômés BPJEPS, 6 adjoints de direction tous diplômés, 39 animateurs titulaires, 27 animateurs mensuels et 18 animateurs vacataires. Un animateur référent au CME, trois enseignants artistiques dans les arts scénique et visuels,

une psychologue clinicienne vient compléter notre équipe permettant ainsi de nous accompagner dans le développement de nos actions. Deux éducateurs sportifs dépendant du service des sports interviennent auprès des enfants dans les établissements sportifs municipaux.

Les actions menées sont :

- La mise en place de cycle de pratique artistique sur les arts scéniques et visuels.
- Des ateliers de pratique sportive encadrés par les éducateurs sportifs.
- La mise en place d'un dispositif « tous ensemble contre le gaspi » porté par notre prestataire de la restauration scolaire SOGERES.
- La mise en place d'ateliers autour du numérique porté par l'association COLORI qui permet aux enfants maternels d'apprendre à coder sans écran, avec des robots en bois, des gommettes, des jetons...inspirée de la pédagogie Montessori.
- La mise en place d'ateliers de sophrologie afin de permettre aux enfants de développer la concentration, le mieux-être et la détente basée sur des techniques de relaxation

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

Le précédent PEDT de la Ville attachait déjà une grande importance à l'organisation de la journée des enfants en fonctions de leurs rythmes, de leurs besoins et de leurs attentes.

Les actions menées sont :

- Proposer des temps d'animation différenciés pendant les temps périscolaires (alternance entre temps tonique et temps plus calme).

- Adapter les contenus, les méthodes, les locaux aux besoins de tous les enfants.
- Favoriser l'émergence d'un programme d'activités variées afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies.
- Proposer des espaces d'activités (BCD, jeux de construction, etc.) permettant aux enfants d'aller et venir.
- Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants aient un moment à eux.
- Développer la proposition d'ateliers permettant aux enfants de s'initier ou de découvrir des pratiques sportives, culturelles, scientifiques, techniques ou artistique.

### **e. Les actions sur les temps extrascolaires pour les primaires**

Le taux d'encadrement extrascolaire est en accueil maternel d'un animateur par groupe de 8 enfants maternelles et un par groupe de 12 jeunes en élémentaire. Le directeur est complètement déchargé afin d'assurer l'animation de son équipe, l'accueil des familles et la cohérence des activités.

#### **1. Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires**

Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires sortent du projet de chaque centre. C'est le moment pour l'équipe de monter un nouveau thème et de corrélérer les activités des vacances sur ce thème, à raison d'un atelier thématique par jour minimum. Chaque jour de la semaine fonctionne comme un mercredi. Néanmoins, avec une durée d'une semaine, les animateurs peuvent ainsi varier les activités : des

activités manuelles, sportives, musicales, techniques, scientifiques, créatives, d'expression, de cuisine, de fabrication de bijoux, artistiques...

Des regroupements de certaines écoles sont mis en place pendant les vacances, ainsi les équipes d'animateurs sont mixées. L'organisation du planning des vacances scolaires nécessite plusieurs réunions de travail et des temps de préparation préalable. Les grandes vacances offrent l'occasion de travailler sur des projets pédagogiques plus longs et d'inclure des jeunes stagiaires BAFA au sein des équipes expérimentées. Les stagiaires BAFA sont en observation pendant leurs premiers jours de stage pour qu'ils puissent appréhender le monde de l'animation. Les directeurs demandent aux jeunes débutants de proposer un atelier et de l'animer afin de se familiariser avec le métier.

Les périodes de vacances scolaires sont l'occasion d'effectuer diverses sorties. Les centres organisent en moyenne 2 sorties par semaine. Ces sorties peuvent se faire dans des fermes pédagogiques, dans des parcs d'attractions, dans des infrastructures sportives pour des ateliers d'initiation à un sport (centre équestre, dojo, mur d'escalade...), dans le cinéma ou la scène de la Scène Prévert, dans des parcs en pleine air pour des grands jeux et à la ludothèque de la ville. De nombreuses sorties à la piscine de Nogent-sur-Marne sont planifiées avec un taux d'encadrement d'un animateur pour 5 maternelles dans l'eau ou pour 8 élémentaires dans l'eau. Un partenariat avec l'association au fil de l'eau propose une balade en bateau sur la Marne en direction de l'île au logo, une petite île accueillant une diversité florale et de nombreuses espèces animales.

La municipalité fournit des bobs marqués de son logo et des badges afin d'assurer la sécurité lors des sorties.

Des actions sont mises en place pour faciliter la transition des enfants lors des passages des structures petite-enfance à l'école primaire

et de l'école primaire au collège. Le projet bébé crèche permet aux enfants quittant la crèche de venir dans les structures. Ce projet est une opportunité pour les enfants de s'adapter au nouvel établissement, à l'organisation des centres de loisirs maternels et au service de la restauration pendant la pause méridienne. Généralement, un animateur référent leur est attribué afin que ces jeunes enfants puissent toujours avoir quelqu'un à qui s'adresser. De même, le service périscolaire organise une journée porte ouverte pour les grandes sections au sein de leur future école élémentaire. Pendant cette journée les 5-6 ans se mêlent au groupe des CP pour faire des activités et déjeuner avec une ligne de self pour les couverts, les entrées et les desserts. De plus, les CP du groupe scolaire Simone Veil ne passent pas les vacances dans leur établissement scolaire, ils sont regroupés avec les CP de l'école Paragon pour les préparer au changement de structures l'année suivante.

Ces accueils de loisirs se font en parallèle des mini-séjours, avec des animateurs de la ville qui postulent pour être présent lors du séjour.

## 2. Les séjours

Le service périscolaire organise des séjours courts avec hébergement en montagne, à la mer ou à la campagne. Ces séjours de vacances accueillent entre 16 et 24 mineurs pendant une durée moyenne d'hébergement de 4 nuits consécutives. Les séjours connaissent un véritable succès auprès des enfants Joinvillais, notamment pour l'encadrement assuré par les équipes du service périscolaire donc connu et reconnu par les jeunes et leur famille. Les taux d'encadrement sur les séjours sont souvent renforcés avec plus d'un animateur pour 10 enfants.

En effet, c'est un moment particulièrement apprécié des enfants, il mêle la vie en collectivité, l'apprentissage de la citoyenneté et porte en ce sens des valeurs éducatives.

Le service périscolaire de la ville a pour objectif d'augmenter l'offre des séjours d'une part en augmentant le nombre d'enfants accueillis dans les séjours et d'autre part en augmentant le nombre de séjours proposés dans l'année.

## f. **La communication avec les parents et la tarification**

### 1. La communication

Joinville-le-Pont dispose de plusieurs moyens pour communiquer avec les parents sur ce que font leurs enfants. Tout d'abord, il y a l'application TOUTMONANNEE qui regroupe les informations générales sur les activités et le suivi de leur réalisation par message presque quotidien. Ce regroupement de l'information scolaire et périscolaire sur le même support a facilité la prise d'information des parents.

Ensuite, il y a le compte citoyen qui est souvent mis à jour avec les différents évènements proposés aux familles. Il y a aussi le magazine local qui est très apprécié par les habitants. Plus de 11 350 exemplaires sont publiés recensant les activités de la ville dont celles du scolaire et du périscolaire.

Bien évidemment, il y a aussi les réseaux sociaux de Joinville-le-Pont qui sont actifs dans la mise à jour des données. Pour compléter tous ces

moyens d'information, le service communication propose une newsletter mensuelle avec parfois un envoi en plus avant les vacances pour informer les parents de ce qu'offre la ville pour eux et leurs enfants. Cette newsletter a un très bon taux d'ouverture. De plus, chaque année un guide pratique des activités périscolaires et extrascolaires est distribué aux parents à la rentrée.

## 2. L'inscription aux activités

La réservation aux activités se fait à travers le compte citoyen. L'accueil du matin n'est pas soumis à une réservation tandis que la pause méridienne, l'accueil du soir et l'accueil de loisirs y sont soumis : réservation de la pause méridienne le matin auprès des enseignants et réservation de l'accueil du soir et l'accueil de loisirs (mercredi + vacances scolaires) sur le compte citoyen.

Exceptionnellement, les familles n'ayant pas réservé les activités périscolaires dans les dates limites ont la possibilité d'inscrire leurs enfants jusqu'à 5 fois par mois : le matin même jusqu'à 8h05 en maternelle et à partir de 18h en élémentaire.

## 3. La politique tarifaire

Les tarifs sont proposés selon une grille qui prend en compte les revenus des familles et la composition familiale (calcul au quotient). Les familles dont les difficultés sont très importantes sont invitées à entrer en contact avec le Centre Communal d'Action Sociale ou les organismes sociaux susceptibles de leur venir en aide, afin qu'une solution soit trouvée pour le financement de ces activités. Néanmoins, les parents responsables de leur enfant doivent participer financièrement au règlement des prestations périscolaires, même modestement ou symboliquement. C'est une démarche pédagogique respectueuse de l'autorité et de la responsabilité parentale.

Quotient	Le matin	Le Midi	Le soir	Mercredi de 8h à 13h		Mercredi et les vacances	
				Repas	P.A.I	Repas	P.A.I
A	Gratuit	4,73€	3,18€	8,77€	5,63€	13,21€	10,07€
B		4,23€	3,00€	7,61€	4,97€	11,32€	8,67€
C		3,57€	2,84€	6,28€	4,30€	9,26€	7,28€
D		2,70€	2,67€	4,96€	3,85€	7,44€	6,33€
E		1,58€	2,50€	3,28€	3,29€	5,14€	5,15€

Une politique tarifaire ambitieuse mis en place dès mars 2023 afin de permettre à l'ensemble des enfants de la ville d'accéder aux activités périscolaires par des tarifs plus justes en fonction des revenus de chaque famille. Pour permettre une progressivité maximum, chaque famille bénéficiera d'un tarif qui lui sera propre. La réforme vise trois objectifs principaux :

- L'équité, en proposant à chaque famille un tarif proportionné à ses ressources et à la composition familiale.
- La simplicité, en permettant un calcul tarifaire sur des données fiables et faciles à obtenir,
- La transparence, en affichant le coût réel de chaque service pour la Ville afin de donner aux familles le moyens de comprendre ce qu'elles vont payer.

La structure des familles est prise en compte par la Ville en faisant le choix de compter 2 parts pour les familles monoparentales ou biparentales.

## g. Le sport

### 1. Les associations sportives

Il y a 33 associations sportives au sein de Joinville-le-Pont. Les sports proposés par les associations de la ville pour les enfants de 3 à 15 ans sont :

- |                |                     |               |
|----------------|---------------------|---------------|
| - Athlétisme   | - Danse             | - Multisports |
| - Aviron       | - Football          | - Paddle      |
| - Basket Ball  | - Gymnastique       | - Qi Gong     |
| - Bowling      | Artistique Féminine | - Taekwondo   |
| - Boxe         | - Handball          | - Tennis      |
| - Boxing Punch | - Judo              | - Yoga        |
| - Canoë Kayak  | - Karaté            |               |
| - Capoeira     | - Krav Maga         |               |

Avec toutes ces associations, Joinville-le-Pont a décroché le **Label Terre de Jeux 2024** qui assure que l'offre sportive de la ville est qualitative et diversifiée. La reconnaissance de ce label est une fierté pour la ville et permettra en 2024 de construire des projets autour des Jeux Olympiques.

### 2. Le scolaire et le service des sports

Pour les écoles maternelles et élémentaires, les informations ont été précisées dans la section « b. Les actions sur le temps scolaire, 3. Les projets sportifs ».

Concernant les collèges qui sont gérés par les départements, la ville a peu d'emprise sur le sport au collège. Le service des sports s'assure que les collégiens puissent utiliser les gymnases et le stade. L'adjointe au maire

Virginie TOLLARD a aussi ouvert une AS aviron pour le collège Charcot afin de prolonger le projet « Rames à l'école » du CM2.

### 3. Le périscolaire et le service des sports

Lorsque des animateurs veulent faire une pratique sportive sur le temps périscolaire, ils demandent au service des sports de bénéficier d'un créneau sur l'une des infrastructures sportives de la ville.

De plus, Joinville-le-Pont prévoit d'engager un coordinateur sportif pour le périscolaire qui animerait des ateliers sportifs adaptés les mercredis.

Il y a aussi l'Association Joinvillaise d'Initiation aux Sports et à la Culture (AJISC) qui permet à tous les Joinvillais de 3 à 12 ans de pratiquer différents sports. Cette association de multisports a des conventions avec la municipalité afin d'ouvrir les tarifications à tous les publics. AJISC propose des cours de sports le mercredi et le samedi ainsi que des stages pendant les vacances (Toussaint, Février, Pâques, début Juillet et fin Août).

### 4. Ateliers sportifs organisés par le service des sports

Joinville-le-Pont est une ville active qui organise de nombreux événements tout publics et le service des sports s'arrange pour mettre en place des activités sportives lors de ces événements :

- Pour le Téléthon, en décembre, une course des écoles est organisée pour récolter de l'argent. Cette course est ouverte aux CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>. En plus, un « Rallye des Familles » est mis en place avec plusieurs ateliers sportifs à faire en famille.
- La semaine Olympique et Paralympique en janvier permet de sensibiliser les CE2, CM1 et CM2 au développement durable

(épreuve de tries sélectifs) et aux sports adaptés aux personnes porteurs de handicap.

- Les jeux du Val de Marne en début juin sont des rencontres inter-écoles mêlant compétition et loisir pour les CP au CM2.
- La fête du sport le 25 juin permet à toutes les associations sportives de se réunir au stade et de proposer des initiations de leurs activités.

#### 5. L'Association Joinvillaise d'Initiation aux Sports et à la Culture (AJISC)

L'association Joinvillaise d'Initiation aux Sports et à la Culture (AJISC) est une association sportive qui propose des cours de multisports aux enfants de 3 à 12 ans. Ce service offert par l'association Joinvillaise depuis 30 ans répond à un besoin de la population d'avoir des activités sportives générales et adaptées aux niveaux des enfants. Plus que des cours ludiques et adaptés aux capacités des enfants, ces cours les initient à différents types de sports. Cette initiation leur permet de découvrir la diversité sportive et de pouvoir choisir par la suite un sport dans lequel, ils ont envie de progresser.

L'AJISC s'occupe de 270 à plus de 300 enfants. De plus, les animateurs sont formés pour accueillir des enfants porteurs de handicap. Cet accueil spécialisé est une opportunité pour ces jeunes en marge de la société, de se mélanger avec d'autres enfants de leur âge tout en profitant d'une activité physique adaptée. Pour certains de ces enfants, leurs parents les accompagnent pendant la séance (3 enfants autistes) tandis que d'autres enfants porteurs de handicap peuvent être autonomes en cours sous l'œil de l'animateur bien sûr.

A raison de 4 cours le Mercredi et 5 cours le Samedi, l'AJISC s'engage à fournir au moins une activité par semaine à chaque groupe d'âge. Les cours sont divisés en 3 catégories : le Baby Sport pour les 3-4 ans, le

Ludo Sport pour les 5-8 ans et le Multisport pour les 8-12 ans. L'AJISC prolonge les cours pendant les vacances scolaires avec des stages de 5 jours par vacances. Les journées sont séparées en 2 groupes : le groupe des petits (3-6 ans) le matin et celui des grands (7-12 ans) l'après-midi.

#### Les effectifs des cours hors vacances scolaires

Cours	Effectif
<b>Mercredi</b>	
<b>9h45 – 10h30 : Baby Sport</b>	35 enfants
<b>10h30 – 11h30 : Ludo Sport</b>	26 enfants
<b>11h30 – 12h30 : Ludo Sport</b>	15 enfants
<b>14h30 – 16h30 : Multisport</b>	27 enfants
<b>Samedi</b>	
<b>9h00 – 9h45 : Baby Sport</b>	45 enfants
<b>9h45 – 10h30 : Baby Sport</b>	55 enfants
<b>10h30 – 11h30 : Ludo Sport</b>	26 enfants
<b>11h30 – 12h30 : Ludo Sport</b>	18 enfants
<b>14h00 – 16h00 : Multisport</b>	25 enfants

#### Les effectifs des cours pendant les vacances scolaires

Vacances	Effectif	
	Cours pour les Petits	Cours pour les Grands
<b>Automne</b>	25	15
<b>D'hiver</b>	25	15
<b>Printemps</b>	25	15
<b>Eté (fin août)</b>	25	15

L'AJISC, à son commencement, a été sous la direction de la Mairie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui mais l'association est toujours en contact direct avec le service des sports. Une convention passée en accord avec la ville permet aux Joinvillais d'avoir une remise de prix lors de leur inscription aux cours proposés par l'AJISC.

## **h. La culture**

A Joinville-le-Pont, la politique culturelle municipale est gérée par la direction des affaires culturelles et de la jeunesse qui repose essentiellement sur 4 équipements : Le service culturel qui s'occupe de la scène et du cinéma Prévert, la Bibliothèque, l'Ecole Municipale des Arts (EMA) et la Ludothèque.

### **1. La direction des affaires culturelles et de la jeunesse**

La direction des affaires culturelles et de la jeunesse coordonne les 4 équipements culturels et porte également des projets hors les murs (journées du patrimoine, projets avec les artistes Joinvillais, expositions...)

La direction des affaires culturelles et de la jeunesse souhaite développer des projets transversaux, où la diffusion et l'expression artistiques sont à la fois des objectifs, mais aussi des moyens d'éducation, de cohésion, de développement et d'épanouissement. L'enjeu est d'aller-vers des publics plus éloignés et de multiplier les actions de médiation. La direction souhaite également développer des projets d'éducation artistique et culturelle en faveur des enfants et des adolescents Joinvillais, en se reposant sur les services culturels, mais aussi les artistes Joinvillais dont bon nombre souhaite s'investir lors de projets pédagogiques.

### **2. Le service culturel : La Scène Prévert**

La Scène Prévert est une salle polyvalente de cinéma et de spectacles. La programmation de cette scène est de 6 séances hebdomadaires avec une moyenne de 3 à 6 films différents par semaine, au moins 1 spectacle tout public par vacances scolaires et 2 à 4 spectacles par mois. En plus, lorsque la météo le permet, l'équipe de gestion de la salle Prévert organise

des films et des spectacles à l'extérieur. La Scène Prévert est un partenaire du festival Val-de-Marnais « Ciné Junior », ainsi la scène diffuse les différents films du festival. Il y a même des séances scolaire organisées au cours desquelles les élémentaires votent pour des films en compétition.

La Scène Prévert est ouverte aux écoles sur les temps scolaires et périscolaires. D'une part, en prêtant la salle aux instituteurs (écoles maternelles et élémentaires), aux professeurs (collèges) ou aux animateurs (accueil de loisirs) voulant projeter un film en particulier ou pour présenter un spectacle ; d'autre part, en accueillant avec des tarifs préférentiels les centres qui souhaitent visionner un film ou voir des spectacles de la programmation culturelle de la salle.

L'équipe de la Scène Prévert organise des activités culturelles en direction des enfants. Tous les ans, les écoles sont invitées à venir voir sur un temps scolaire un spectacle de Noël tout public. De plus, pendant les vacances scolaires, le spectacle tout public est présenté durant les horaires des centres de loisirs pour s'assurer que les enfants en centres puissent en profiter. L'un des objectifs de la Scène Prévert, en accord avec ceux de la direction, est la création d'ateliers de sensibilisation à l'art et aux thématiques abordées par les spectacles ou les films. Ces ateliers se feront dans la continuité de l'évènement avec, par exemple, la rencontre des artistes.

La Scène et cinéma Prévert a aussi pour objectif d'atteindre les jeunes dans leur programmation culturelle. De ce fait, le service propose son partenariat au service jeunesse, en programmant des films en rapport avec des projets. En plus, le service diversifie les genres de spectacle pour qu'ils soient plus attrayants pour les jeunes, comme un spectacle de Beat Box sur *Oggy et les Cafards*.

### 3. La Bibliothèque

La bibliothèque a été rénovée et a réouvert ses portes en septembre 2019. Avec 23h d'ouverture au public, 80 000 prêts par an, 29 000 documents dont 13 000 pour les jeunes et plus de 15% de la population Joinvillaise est inscrite comme adhérent (ce qui correspond à la moyenne nationale pour ce type de ville) la bibliothèque de Joinville-le-Pont est un réel succès.

La bibliothèque a une programmation d'animations ouvertes à tous les publics : tous les 2<sup>ème</sup> mercredi du mois « Histoire de... » prend place à 15h pour les enfants à partir de 4 ans, il s'agit de lectures d'albums par les bibliothécaires ; l'équipe propose des spectacles jeunesse, 1 ou 2 séances pour les petits et 1 à 2 séances pour les enfants à partir de 6 ans ; des ateliers manuels (création de cartes de Noël, carnets de voyages, de cartes pop-up...) sont organisés en fonction des événements annuels ; plusieurs expositions par an sont mises en place ; et enfin la créations d'ateliers en rapport avec la programmation des autres services culturels.

La bibliothèque a aussi vocation à s'adresser aux écoles puisque tous les mardis matins 1 à 2 classes d'élémentaires ou de maternelles sont accueillies pour un temps de lecture par les bibliothécaires puis un temps libre. Le jeudi matin est destiné aux crèches, néanmoins à cause de la crise sanitaire, les crèches ne pouvaient pas venir et ce créneau a été ouvert aux écoles primaires. Ces accueils de classes vont être améliorés pour développer des ateliers thématiques et plus pédagogiques.

La bibliothèque étant située dans l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire dans le haut de la ville, les écoles du bas ont des difficultés à venir à ces accueils. Afin de compenser cette difficultés, l'équipe de la bibliothèque étudie plusieurs possibilités : proposer des mallettes de livres qui pourront être envoyées directement aux écoles ou encore de se déplacer sur les structures les plus éloignées. Pour les temps périscolaires, les centres

sont accueillis, en autonomie, pendant les horaires d'ouverture au public, c'est-à-dire le mercredi matin à partir de 10h. Pendant les vacances scolaires, les centres de loisirs peuvent venir en autonomie le mercredi toute la journée et le vendredi à partir de 13h30. Dans la continuité de l'évolution des accueils proposés par la bibliothèque, la collaboration avec les centres de loisirs va aussi évoluer en accueil de séances plus structurées.

L'offre de la bibliothèque pour les collégiens est déjà bien développée. Un certains nombres d'actions sont construits entre le service jeunesse et la bibliothèque au profit des collégiens. Tous les jeunes inscrits au dispositif CLAS bénéficient d'un compte bibliothèque qui comprend de nombreuses ressources numériques dont du soutien scolaire. Il y a aussi des stages à thème organisés pendant les vacances en collaboration avec le service jeunesse.

### 4. L'Ecole Municipale des Arts (EMA)

#### Effectifs des élèves dans les cours de l'EMA

Enseignements	Effectifs
<b>Eveil Musicale pour les 4 à 6 ans</b>	73 enfants
<b>Eveil de Danse pour les 4 à 6 ans</b>	58 enfants
<b>Cours de Musique à partir de 7 ans</b>	270 + 16 (cours individuels)
<b>Cours de Chant à partir de 6 ans</b>	36 enfants
<b>Cours de Danse à partir de 7 ans</b>	273 adultes inclus
<b>Cours d'Art Dramatique de 8 ans à 15 ans</b>	43 jeunes
<b>Cours de Poterie à partir de 7 ans</b>	32 adultes inclus

L'Ecole Municipale des Arts (EMA) est une école non-classée comme conservatoire, proposant des cours de danses, musique, théâtre et de poterie. Avec 850 élèves inscrits, l'EMA a un fort rayonnement sur la ville. Tous les professeurs sont formés à l'Enseignement Artistique et à l'Education Artistique. L'EMA a pour mission de développer des interventions pour tous les publics, ce qui inclut les écoles sur les temps scolaires et périscolaires, ainsi que la diffusion artistique sur tout le territoire. Pour toutes les interventions scolaires, ils ont besoin de demander un agrément de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Malgré cet obstacle, l'équipe de l'EMA essaye de travailler en étroite collaboration avec les écoles, les collèges et le service jeunesse.

Pour les enfants en primaire, l'EMA a mis en place un projet de chorale avec les classes de CM1-CM2 de Parangon. Parangon demande aussi de faire tous les ans une visite de l'EMA avec une présentation des instruments pour ces mêmes élèves. En plus, l'école Simone Veil accueille tous les ans les élèves de l'EMA pour faire des mini-concerts au sein de l'établissement.

Avec le service de la jeunesse et les collèges, l'EMA propose de prêter une salle de danse aux professeurs qui le souhaitent dans le cadre de leur projet artistique et culturel ainsi que des ateliers pour les jeunes de 11 à 20 ans. Ces ateliers se déroulent sur 3 week-ends et sont surtout à destination de jeunes non-inscrits à l'EMA. Il y a déjà eu un atelier de chant qui s'est conclu par une présentation pendant la semaine du téléthon, un atelier de comédie musicale présenté en mars ainsi qu'un atelier musiques actuelles et chant mélangeant élèves inscrits à l'EMA et jeunes non-inscrits. Une réflexion sur les tarifs est en cours, puisque les prix ne sont pas accessibles à tout le monde. Cette réflexion a déjà abouti à la réalisation d'un stage de danse à 15 euros pour 3 week-ends.

Enfin pour le périscolaire, l'EMA organise une découverte de la flûte traversière à raison de 1h pendant 3 semaines. Cette initiation accueille 6 enfants de toutes les écoles élémentaires de la ville sur le temps du goûter. La ville réquisitionne plusieurs professeurs de l'EMA pour les centres de loisirs : une professeure de chant lyrique qui monte une chorale à Parangon (2h pour les écoles) et une professeure de théâtre qui fait 4h30 pour l'EMA à raison de 15h30 dans les centres. Sachant qu'il existe une autre professeure de théâtre qui est exclusivement consacrée au périscolaire.

## 5. La Ludothèque

La ludothèque est un espace culturel qui mène des actions autour du jeu en tant que pratique (l'acte de jouer) et en tant que patrimoine (les jouets et leur logique). La ludothèque met un point d'honneur à respecter 3 valeurs du jeu : « La liberté de jeu » aucune obligation de jouer ni de rester toute la partie ; « Le jeu pour le jeu » le jeu apporte déjà de nombreuses compétences, il ne faut pas compliquer la logique pour faire de la sensibilisation avec ; « Une diversité de jeux » il y a différents types de jeux et tous sont présents dans cette ludothèque. Ces valeurs permettent aux enfants de se développer dans un espace sain et favorisant leur indépendance.

La ludothèque est un lieu de convivialité, d'échanges et de partage qui est ouvert au public plus de 15h par semaine et prête des jeux à tous les adhérents. L'adhésion étant dégressive en fonction du quotient familial, cela permet à 627 personnes de s'y inscrire dont 150 familles. Lorsque l'été approche, une Ludo-Mobile se déplace dans les parcs de Joinville-le-Pont pour proposer des jeux à accès libre. Enfin, la ludothèque est souvent présente dans tous les événements de la ville.

La ludothèque est largement appréciée par les écoles autant pour les différents prêts de jeux que pour les ateliers que l'équipe propose. Chaque vacance scolaire, la ludothèque accueille les centres de loisirs de la ville qui en font la demande. Par période de petites vacances scolaires, il y a environ 5 à 6 accueils de centres de loisirs et pour les écoles du haut de la ville, pour lesquels la ludothèque est trop loin, l'équipe met en place 2 (voire plus) Ludo-Mobiles. En plus, en collaboration avec le service jeunesse et le PIJ, l'équipe organise des créneaux spéciales ados de 2h valorisant des jeux pour leurs âges (jeux vidéo, escape games, jeux de rôles...). Tous les vendredis midi, une permanence est tenue par la ludothèque au collège Charcot pour faire découvrir de nouveaux jeux. Environ 50 jeunes viennent à ces permanences.

Avant le COVID, quelques partenariats ont été mis en place : des accueils découverte pour certaines classes des écoles Polangis et J.J Gressier ; un projet avec la classe ULIS de l'école Voisin ; une animation ludique dans l'école Paragon pour la semaine des mathématiques. Le développement de ces partenariats est toujours d'actualité, il a seulement été bloqué pendant un moment par les différentes règles sanitaires. Le souhait de la directrice de la ludothèque est aussi de proposer des formations sur les postures professionnelles à avoir lorsqu'un animateur donne à jouer et les conditions à respecter pour favoriser le jeu libre pendant des séances de jeux. Puis, il faudra approfondir cette formation avec des intervenants extérieurs.

### i. Les collèges

La ville de Joinville-le-Pont accueille deux collèges qui sont gérés par le département. Néanmoins, le midi est un temps périscolaire que les enseignants, l'équipe administrative et les agents de la municipalité occupent pour proposer aux élèves une diversité d'ateliers. Au collège,

les jeunes sont autonomes pendant la pause méridienne. La restauration sous forme de self en ligne pour toutes les composantes du repas permet aux jeunes de déjeuner lorsqu'ils en ont envie. Des activités organisées par des enseignants volontaires offrent aux collégiens une occupation pédagogique. Le midi des ateliers sont proposés aux jeunes avant ou après manger. Chaque collège a sa propre organisation, même si certaines activités sont communes à tous les collèges. L'exemple du collège Charcot donne l'occasion d'observer cette organisation.

Au Collège Charcot, il y a un atelier manga, un atelier mythologie, un atelier jeux de rôles et un atelier art plastique. En plus, la ludothèque propose une permanence tous les vendredis midi et un atelier de choral prend place tous les mardis.

Les professeurs peuvent faire des heures supplémentaires en créant des créneaux « Devoir Fait » de 15h30 à 17h30 pour faire du soutien scolaire à des enfants qui s'inscrivent à l'avance. Il y a aussi « les Bureaux d'aides pratiques » proposés par des enseignants volontaires (en heure sup) le mardi et jeudi midi pour aider les jeunes sur des questions techniques. Ainsi que le « Stage Rame » qui est conseillé à des élèves pour se remettre à niveau pendant les vacances scolaires.

De plus, les collèges organisent des évènements de sensibilisation en partenariat avec des associations ou des institutions publiques. Par exemple, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est intervenu au collège Charcot pour proposer des ateliers éducatifs sur la citoyenneté, la sexualité, la santé et le cyber-harcèlement. Ou encore, l'association MAG Jeunes LGBT+ qui a présenté une sensibilisation pour lutter contre la LGBTphobie.

Les collèges accueillent une psychologue de l'Education Nationale 1 à 2 demi-journées par semaine et le Centre Médico-Psychologique de la ville est souvent en contact avec l'équipe scolaire pour assurer un suivi psychologique minimum aux jeunes qui en ont besoin.

Le collège Charcot a une spécialité qui est reconnue sur tout le département. C'est le seul collège qui accueille des jeunes à haut potentiel. Cela fait maintenant 15 ans que le principal adjoint, spécialiste des Enfants à Haut Potentiel (EHP), a réussi à ouvrir cette section, 20% des élèves inscrits sont EHP. Ces enfants sont répartis dans différentes classes et suivent les mêmes cours que les autres à l'exception de 3 cours qui leur sont réservés : L'art thérapie, la grapho thérapie et les ateliers philosophiques.

## j. Le service jeunesse

Le service jeunesse est en restructuration depuis septembre 2021 et il a été intégré à la direction des affaires culturelles en juin 2021. La politique jeunesse a pour objectif de « contribuer activement à l'épanouissement des jeunes Joinvillais » ; s'épanouir s'entendant par le fait de « se développer librement dans toutes ses possibilités ». Ainsi, elle repose sur 4 axes d'actions envers les Joinvillais : « Eduquer », « Informer », « Impliquer » et « Loisirs et création de liens ». Le service est composé d'une responsable du service, d'une chargée de projet 11-15 ans, de 2 animatrices référentes, de 2 animatrices suppléantes ainsi qu'un chargé de l'information jeunesse.

### 1. Les 4 piliers du service jeunesse

Dans le premier pilier « Eduquer », le dispositif le plus important est le Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS) proposé à 30

jeunes en difficulté, un groupe de 15 jeunes pour chaque collège. Ce dispositif est bien plus qu'un simple accompagnement à la scolarité, c'est pour cela que le CLAS a une partie entière pour détailler ses objectifs.

En plus du CLAS, le service jeunesse veut pouvoir proposer des activités en rapport avec l'Education Artistique et Culturelle (EAC) ainsi qu'à l'Education aux Médias et à l'Information (EMI). La culture est un merveilleux outil à la fois d'expression, d'apprentissage, d'ouverture et de compréhension du monde, elle peut aussi être une ressource pour accompagner les questionnements que de nombreux adolescents traversent. L'EAC se compose de 3 domaines : la théorie, la pratique et la rencontre avec l'œuvre ou l'artiste. De ce fait, des stages en partenariat avec l'EMA se mettent en place pour que les jeunes puissent découvrir et pratiquer différents types d'arts. Le service jeunesse s'appuie sur l'important réseau d'artistes locaux prêts à intervenir dans les 2 collèges. Le service jeunesse en collaboration avec la bibliothèque souhaite mettre en place des actions d'EMI dans et hors du temps scolaire. Une semaine de la presse est organisée avec le collège Charcot faisant intervenir un ancien directeur de presse pour animer des ateliers pratiques avec les collégiens.

Le deuxième pilier « Informer » est principalement centré sur le Point d'Information Jeunesse (PIJ). Ce dispositif est labellisé par l'Education Nationale, ce qui lui donne accès à de nombreuses ressources de l'Etat pour informer et accompagner au mieux les jeunes dans leurs projets. Ce dispositif est amplement détaillé dans la partie lui correspondant.

Le troisième pilier « Impliquer » est en cours de construction puisque la ville veut pouvoir placer l'échange et la concertation des jeunes comme axe transversal des actions menées. Il y a donc une forte volonté de la part du service jeunesse d'impliquer les jeunes dans la ville,

le format et les outils pour permettre l'implication des jeunes est en réflexion. A côté de cette réflexion, le PIJ met en place des cafés-rencontres par thématiques pour discuter et débattre entre jeunes.

Enfin le quatrième pilier « Loisir et création de liens » est comme le troisième en cours de reconstruction. Ainsi, le service jeunesse aimerait pouvoir ouvrir un nouveau lieu d'accueil de jeunes favorisant la mixité et proposer des activités de loisirs accessibles à tous et définis par les jeunes. L'équipe du CLAS et le service jeunesse commencent à organiser un accueil et des stages thématiques pendant les vacances. L'accueil se déroule pendant 1 semaine tous les après-midis avec des ateliers gratuits, c'est l'équipe du CLAS qui anime. Tandis que les stages sont payants et se passent pendant les deux semaines sur toute la journée. Par exemple, pendant les dernières vacances d'automne, un stage de robotique était mis en place et des ateliers de maquillage et films d'horreurs étaient proposés pour l'accueil de loisirs. Même si ce sont les animatrices du CLAS qui s'occupent d'animer ces accueils, ils sont ouverts à tous les jeunes habitants à Joinville-le-Pont.

## 2. Le Point d'Information Jeunesse (PIJ)

Afin de pouvoir s'épanouir, s'orienter, s'autonomiser et créer des projets, les jeunes doivent pouvoir accéder aux informations concernant leur vie quotidienne et leur avenir, leurs droits et la multitude de dispositifs qui leur sont destinés. Or, d'une part, un grand nombre d'entre eux ont du mal à définir leurs besoins et ne connaissent pas toutes les possibilités qui s'offrent à eux. D'autre part, les jeunes, loin d'être coupés du monde, sont noyés par les informations, notamment via les smartphones et les réseaux sociaux, qui fournissent en mode nomade et instantané de multiples contenus, pas toujours fiables et hiérarchisés. Dans ce contexte, l'enjeu du PIJ est double : aller au-devant des jeunes, pour les

connaitre, échanger, comprendre leurs attentes, cerner leurs besoins ; et les accompagner dans la formulation de leur projet, leur offrir à eux et à leurs parents une source d'information simple et de qualité, ainsi qu'un accompagnement individualisé.

Le Point d'Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes de 12 à 29 ans. Il est ouvert du mercredi au vendredi de 13h30 à 18h30 et le mardi il y a une permanence de la Mission Locale qui prend possession des lieux. En cas d'urgence, il est possible de prendre des rendez-vous en dehors des horaires. Le responsable du PIJ essaye d'être le plus disponible possible pour pouvoir aider des jeunes quand ils en ont besoin. La mission du PIJ est d'accompagner et de conseiller, sauf pour l'orientation pour laquelle le référent du PIJ redirige les jeunes vers le Conseil d'Information et d'Orientation de Saint-Maur. La fréquentation de ce lieu dépend des périodes scolaires, par exemple, en début mai pour trouver un job d'été et en fin août pour la pré-rentrée, le PIJ reçoit de nombreux jeunes. En revanche durant des ateliers comme celui fournit tous les mardis par la Mission Locale il y a entre 1 et 7 jeunes.

Le PIJ, dans sa mission d'accompagnement, propose de nombreux dispositifs pour les jeunes comme :

- Le BAFA : 10 places avec 150 euros payés par la Mairie et d'autres financements possibles venant du territoire
- Le permis de conduire qui est financé par la CCAS à hauteur de 500 euros
- Des formations de PSC1 financées par la Mairie (dans le budget du PIJ)
- Accompagnement les jeunes à remplir le formulaire pour toucher l'Aide aux Projets des Jeunes qui soutient financièrement une partie des projets portés par des jeunes volontaires

En plus, le PIJ met en place des rencontres entre jeunes ayant le BAFA et des parents cherchant un Baby-sitters, des zooms sur des métiers en collaboration avec des entreprises du territoire, des ateliers graph pour customiser les vêtements, des cafés jeunes de 2h sur un sujet précis, des permanences au collège Charcot pour faire passer des ASSR blanc (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) aux collégiens et des séances de préparation pour trouver un stage de 3ème. Le PIJ profite de l'attention des jeunes pour faire de la prévention sur différents sujets : passage en 6<sup>ème</sup>, égalité fille/garçon, harcèlement, Parcoursup, cyber harcèlement, prévention routière, addictions, réseaux sociaux, IST et MST ainsi que sur la malnutrition.

La communication des activités du PIJ se fait en grande majorité par le bouche-à-oreille. Même si le site de la ville communique aussi les informations, même si des affiches sont placardées et même si tous les réseaux sociaux de la ville communiquent dessus, le bouche-à-oreille reste le moyen le plus efficace pour plaire aux jeunes.

### 3. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Apprendre, acquérir les savoirs fondamentaux, préparer son avenir et réussir sa scolarité dans un contexte de dialogue et de coopération entre parents et école : autant d'éléments primordiaux pour le développement et l'épanouissement actuel et futur des jeunes. La crise sanitaire a accentué les difficultés et le décrochage des élèves les plus fragiles, notamment les élèves dont les parents n'ont pu les accompagner dans le cadre de l'enseignement à distance. Les collèges Joinvillais rapportent des situations de plus en plus difficiles et un besoin accru d'actions favorisant la réussite scolaire. L'action municipale, en lien étroit avec l'Education Nationale, dans le cadre du dispositif CLAS, peut contribuer à : renforcer les conditions de la réussite éducative et lutter

contre l'échec scolaire ; et accompagner les parents et valoriser leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant.

Le CLAS s'inscrit dans une logique de transversalité entre les différents temps éducatifs des jeunes : avec les parents, au collège, pendant les temps périscolaires et à l'extérieur. Les animatrices jouent un rôle de partenaire complémentaire à ces différents temps pour les jeunes en difficultés.

Les objectifs du CLAS sont :

- Fournir aux collégiens, constitués en collectif d'enfants, des méthodes et des approches facilitant l'acquisition des savoirs et le développement de l'autonomie
- Renforcer leur capacité à s'exprimer, à lire et à comprendre les textes écrits
- Elargir leurs centres d'intérêt et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles sociales et économiques de leur environnement
- Renforcer le rôle des parents, les soutenir dans la relation avec leur enfant et avec le collège
- Offrir un espace de dialogue, de médiation et de soutien aux parents, et si nécessaire une orientation vers des partenaires compétents

Il y a 2 groupes de CLAS de 15 jeunes de 11 à 15 ans, un groupe est à l'Espace Solidarité pour les collégiens de Jules Ferry et l'autre à La Maison des Jeunes pour ceux du collège Jean Charcot. Ces espaces sont ouverts le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h. Chaque jeune doit venir au minimum 2 fois par semaine. Avec les différents emplois du temps de chaque niveau, cela permet de moduler le nombre de jeunes présents en même temps.

Un budget est accordé spécialement pour que les jeunes du CLAS puissent développer des projets. Par exemple, cette année un groupe travail sur un Escape Game et un groupe organise un projet solidaire en partenariat avec le Secours Populaire. Tandis qu'à la Maison des Jeunes, un groupe de jeunes planifie un séjour autour de la photographie et l'autre groupe met en place une pièce de théâtre de l'écriture à la réalisation.

En plus de ces projets, l'équipe du CLAS organise de nombreuses autres activités. Les animatrices vont développer des activités pour recréer le lien entre les jeunes et leurs parents avec des soirées jeux de société parents-enfants, des soirées pièce de théâtre participative avec les parents et bien sûr des entretiens trimestriels parents/enfants afin de suivre l'évolution pédagogique du jeune. Elles veulent aussi pouvoir développer des activités de sensibilisation parents/enfants sur la surconsommation d'écrans, sur les réseaux sociaux ainsi que sur la place du jeu dans l'apprentissage (en partenariat avec la ludothèque).

## **k. Les temps événementiels de la ville**

Joinville-le-Pont organise de nombreuses fêtes ou temps d'animation pour tous ses habitants. La ville est, en plus, souvent animer d'expositions d'artistes, de spectacles modernes ou d'humoristes, de visionnage de film peu courant... Ainsi, Joinville-le-Pont est classé comme la 4<sup>ème</sup> ville la plus agréable à vivre dans le Val-de-Marne. C'est une ville animée qui est ponctuée de certains grands évènements :

### **- Le village des associations**

En début septembre, la place du 8 mai 1945 est remplie de stands occupés par les différentes associations de la ville. L'approche Joinvillaise de cet évènement national est de faire de cette place un réel

lieu de rencontre, de plaisir et de partage entre tous les habitants. Cette place devient, de ce fait, un espace festif accueillant stands de nourriture, représentations sportives et musicales, ateliers d'initiation...

Avec environ 4500 personnes qui y vont, le village des associations est l'un des rendez-vous les plus attendus des Joinvillais.

### **- Le salon des Gourmets**

Pendant l'automne, cet évènement est plutôt à destination des adultes puisque l'organisation de cette fête est principalement centrée sur la dégustation de produits locaux. Néanmoins, afin d'adapter ce moment à un public familial, des ateliers de cuisine et des animations ludiques sont ajoutés pour occuper les enfants.

Cet élargissement des ateliers pour accueillir les enfants a permis d'attirer 3200 personnes au dernier salon.

### **- Le Téléthon**

En corrélation avec cet évènement national, Joinville-le-Pont organise différentes animations. D'une part, il y a la course des écoles (cf. 4. Ateliers sportifs organisés par le service des sports). D'autre part, un rallye familial composé de divers ateliers est organisé et permet de récolter de l'argent. Un moment est aussi dédié à « La dictée pour tous » qui est appréciée par les petits et les grands.

### **- La chasse aux œufs**

Au mois d'avril, tous les acteurs du service périscolaire s'activent pour organiser une grande chasse aux œufs pour tous les enfants de 2 à 10 ans. Quelques semaines avant, les animateurs mettent en place des ateliers pour créer des décorations qui serviront le jour J. Tout le parc du Paragon est réservé pour l'occasion. Un espace spécialement dédié à la chasse aux œufs est délimité. Un air de jeux, une mini-ferme, une exposition photo, des défis et d'autres activités (maquillage, escape game, roule ma poule, stands créatifs...) sont organisés. Des spectacles de magies, de théâtre, de danses, de musiques... sont également

programmés pendant toute la matinée. La direction des affaires culturelles et de la jeunesse et la direction de la petite enfance viennent renforcer cet évènement en proposant des activités adaptées à leurs publics en lien avec leur spécificité. Tous les services techniques de la ville se mobilisent également autour de cet évènement. C'est l'un des moments festifs le plus apprécié des familles Joinvillaises, en 2022, plus de 3000 personnes étaient présentes.

- La journée Développement Durable (JDD)

Le 21 mai, une journée entière est concentrée sur le Développement Durable. Composé de 3 temps, cette journée est à destination de tous les publics et permet de sensibiliser aux gestes écologiques. Il y a d'abord une matinée nettoyage et sensibilisation à la propreté de la ville. Puis un pique-nique participatif rassemblant les divers groupes venus le matin. Enfin, l'après-midi des animations de recyclage, de DIY, une chasse aux trésors, une bourse aux vélos, des collectes alimentaires et vestimentaires sont mis en place pour sensibiliser et agir pour l'écologie. Un partenariat avec l'apiculteur de la ville est créé pour promouvoir l'écosystème du territoire.

- La fête de l'été

La fête de l'été est le plus gros évènement de la ville. En juin, une brocante se déploie tout le long des quais. De plus, des animations sont organisées afin de plaire à tous les âges : des manèges, balades à cheval et châteaux gonflables sont installés pour les enfants ; des concerts et des stands de nourritures sont proposés aux adultes ; et des jeux du type accrobranche, Laser Game, pilotage de drone sont mis à disposition des jeunes.

- La scène électro

La veille de la fête de l'été, le service culturel organise « la scène électro » avec 2 à 3 DJ qui viennent mixer sous le pont au niveau de l'île Fanac.

Cet événement gratuit est apprécié par les jeunes et jeunes adultes de la ville même si le public est aussi composé de senior et de famille. La programmation est adaptée à tous les publics en commençant par de l'électro accessible pour tout le monde puis en continuant sur de la music plus pointus. Environ 1200-1300 personnes profitent de la musique de 22h à 2h du matin.

- La fête du jeu « Jouons le jeux »

En milieu août, la ludothèque et la direction des affaires culturelles et de la jeunesse organisent une journée autour du jeu dans le cadre de la fête mondiale du jeu, dont les contours sont cadrés par l'Association des Ludothèques de France (ALF) depuis 1999. C'est l'occasion pour la ludothèque de mettre en avant son activité et ses valeurs auprès d'un large public ainsi que de fédérer les partenaires municipaux, associatifs et des bénévoles qui partagent des valeurs communes. L'objectif principal de cet événement est de permettre à chacun de jouer quel que soit son âge et sa condition. Localisé dans le Parc du Parangon, 8 ateliers sont mis en place : une exposition mettant à l'honneur 6 illustrateurs de jeux ; un espace jeux de règle animé en collaboration avec des associations de la ville, les équipes de la ludothèque, du périscolaire et quelques bénévoles ; un espace de jeu de manipulation (eau, sable) ; un espace de jeux de construction surdimensionnés ou non ; un espace dédié pour les enfants de 0 à 6 ans ; un espace de jeux en bois ; un escape game sur tablette et un espace de restauration. En plus, la scène Prévert organise un ciné en pleine aire avec un film qui correspond à la thématique.

- Terrain de jeux

Le service événementiel de la ville s'occupe de préparer pour la quinzaine sportive, un événement rassemblant les associations sportives et culturelles au stade Garchery. Les associations proposent différents ateliers pour les petits et grands, un ciné en pleine aire est mis en place

pour diffuser un film en rapport avec le Jeux et une prestation de break-dance est organisée par la Scène Prévert. La ludothèque est aussi présente sous la forme de la Ludo-Mobil en mettant à disposition gratuitement de nombreux jeux.

- La Journée Européenne du Patrimoine

En accord avec l'événement européen, le 17 septembre, de nombreux bâtiments ouvrent leurs portes pour que les Joinvillais puissent découvrir la ville. Par exemple, l'église, le temple bouddhiste et le chalet des canotiers accueillent du public toute la journée tandis qu'une guinguette est organisée par l'association du port de plaisance.

- L'ouverture de la saison culturelle

Le 24 et 25 septembre, la saison culturelle de la ville commence et cet événement est célébré par la programmation d'un spectacle à la Scène Prévert (gratuit et sur réservation) avec un cocktail à la fin. Il y a aussi 3 spectacles hors murs qui s'enchaînent tout au long de la journée pour permettre aux habitants d'aller voir les 3 spectacles.

- Les 10 km de Joinville-le-Pont

Les 10km de Joinville-le-Pont est une course de 5 ou 10 km sur les bords de Marne du côté du quartier Polangis. En collaboration avec le service des sports, l'Association d'Athlétisme Paris-Joinville (AAPJ) organise cet événement en ayant aussi pour but de faire participer les enfants lors d'une cours d'1,5 km. Ceux sont les bénévoles de l'association qui tiennent les points de ravitaillement. A la fin, il y a une remise de récompense pour tout le monde afin d'honorer leur participation et leur exploit sportif. C'est un événement qui rassemble environ 500 personnes dont 10% sont des enfants prêts à courir et à gagner leur médaille.

- Autres événements

En plus de ces grands événements, la ville propose d'autres petits moments de célébration à ses habitants. Par exemple, des ciné en pleines aires (1 en juillet et 1 août), des spectacles organisés par l'EMA pour présenter le travail des enfants, des concerts sont programmés dans toute la ville pour la fête de la musique et pour les jeunes une cérémonie des jeunes diplômés est préparée en l'honneur de leur réussite de l'année scolaire.

## IV. Les objectifs et moyens d'évaluation

Nous avons souhaité inclure nos objectifs dans les quatre axes défini par le plan mercredi pour améliorer notre PEDT.

### Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants porteurs de handicap

Inclusion des enfants porteurs de handicap

Développement de la mixité sociale

Gratuité ou tarification progressive

Mise en place d'une politique d'information des familles

### Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires avec les temps scolaires

Mise en cohérence du projet d'école et celui de l'accueil de loisirs

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

Collaboration équipe enseignants/équipe d'animations

Mutualisation des locaux grâce à une charte d'utilisation

Intégration de l'équipe d'animations dans le pilotage du PEDT

### Accroître nos activités riches et variées en y confortant les pratiques culturelles, artistiques, sportives.

Les activités relèvent de thématiques diversifiées et reposent sur une approche ludique

Les activités s'inscrivent en harmonie avec les autres temps de la journée et sont élaborées en relation avec le socle commun

La participation aux activités est fondée sur le libre choix de l'enfant

Les activités s'inscrivent dans une logique de parcours, afin d'assurer une progressivité pédagogique

### Inscrire les activités éducatives sur le territoire et en relation avec ses acteurs

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement et du patrimoine

Construction de partenariats avec des associations sportives, culturelles et d'éducation populaire

Implication des habitants dans les projets pédagogiques

Rôle pivot du périscolaire dans l'organisation des loisirs des enfants : liens avec d'autres structures socio-culturelles

### **a. Les déclinaisons managériales du PEDT-Plan Mercredi**

Le PEDT-Plan Mercredi constitue en lui-même le fondement d'un projet de service et d'administration au niveau du pôle des services à la population.

Il constitue également un axe important de la politique de formation des équipes et de professionnalisation de certaines missions. Son évaluation régulière permettra d'ajuster les avancées et les projets qui en découlent

### **b. L'articulation de l'existant et des nouvelles actions autour des objectifs généraux**

Le PEDT de 2017, bien que centré uniquement sur le périscolaire, comporte de nombreux axes et surtout de nombreuses actions mises en place. Ces actions sont bénéfiques et appréciées par les enfants. La ville a donc décidé de conserver et de continuer ces actions.

Le PEDT-Plan Mercredi de 2022-2025 a défini 4 groupes de travail pour faire émerger de nouvelles idées permettant d'améliorer l'offre éducative de la ville autour des thèmes suivant : « L'inclusion du numérique », « L'eau, symbole de la ville » et « La citoyenneté ». Ainsi qu'un de travail autour des actions réalisées, et à mener autour du plan mercredi.

### **1er objectif : Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous**

#### **Les actions existantes à poursuivre**

La municipalité a décidé d'inclure dans les activités qu'elle propose les notions de citoyenneté et de vivre ensemble. Ces notions englobent les principes d'inclusion et d'accessibilité de tous les enfants.

De plus, afin d'assurer un bon accompagnement des enfants porteurs de handicap et des animateurs s'en occupant, le périscolaire dispose d'une psychologue à raison de 2 jours par semaine (le mardi et le mercredi), le reste de la semaine elle est s'occupe des crèches. Sa mission est de soutenir les équipes avec les enfants particuliers et de proposer un suivi psychologique individualisé aux animateur pour les conseiller sur la posture à avoir face à certaines situations.

#### **Un accueil qui favorise la citoyenneté<sup>1</sup>**

- Organiser un Conseil Municipal des Enfants (CME)
- Transmettre des valeurs républicaines : liberté, fraternité, laïcité, égalité et en particulier égalité filles/garçons
- Former avec des initiations à la sécurité routière
- Développer des ateliers de sensibilisation aux situations de handicap comme une initiation au braille ou un parcour en fauteuil roulant

#### **Un accueil qui organise le vivre ensemble<sup>2</sup>**

- Valoriser chez l'enfant sa capacité à être autonome, faire des choix, agir au sein d'un groupe et accepter les règles
- Créer des ateliers intergénérationnels en lien avec une Résidence de Personnes Agées (RPA)
- Faire des activités en collaboration avec d'autres niveaux ou d'autres centres
- Organiser des séjours mêlant les enfants pendant des moments de vie privée et leur apprenant à vivre en communauté
- Transmettre des valeurs comme l'entraide et la solidarité
- Sensibiliser aux droits et aux devoirs
- Assurer le respect des différentes contraintes communes
- Encourager les enfants à s'entraider, en particulier lors des temps d'aides aux devoirs

#### **Les nouvelles actions à développer**

En suivant la même logique et en approfondissant le sujet, le groupe de travail sur la citoyenneté a permis de dégager de nombreuses pistes d'actions incluant les enfants dans des projets de mixité sociale, d'aide à la société et d'implication en politique. La sensibilisation à la tolérance et aux respects des autres est aussi une grande partie des nouvelles actions.

En plus, la politique tarifaire globale est en cours de réflexion. Il est prévu qu'elle réponde aux besoins des familles joinvillaises, afin de rendre l'offre éducative accessible à l'ensemble de la population.

<sup>1</sup> Axe du PEDT de 2017

<sup>2</sup> Axe du PEDT de 2017

<h3>Actions régulières et/ou faisant participer les parents</h3>	<h3>Assurer l'inclusion et l'accèsibilité de tous<sup>4</sup></h3>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des ateliers débats/rencontres entre jeunes avec mise en place d'une action concrète à la fin</li> <li>• Développer des défis citoyens entre les écoles</li> <li>• Avoir une enveloppe supplémentaire pour des projets d'enfants en primaire</li> <li>• Faire 1 mois d'action limitant l'empreinte carbone des parents et des enfants</li> <li>• Planifier 1 activité par mois parents-enfants autour de thèmes sur la citoyenneté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des repas participatifs (les parents ramènent à manger)</li> <li>• Développer une correspondance avec un établissement d'un autre pays</li> <li>• Faire des actions avec les Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT)</li> <li>• Participer à une journée d'intégration d'enfants porteurs de handicap au sein des écoles de la ville</li> <li>• Former les agents pour accompagner les enfants porteurs de handicap</li> <li>• Développer des actions culturelles avec des partenaires associatifs</li> <li>• Organiser des journées d'accueil d'enfants ukrainiens, Sans Domicile Fixe (SDF) ou venant de l'hôpital Saint Maurice</li> <li>• Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et des organismes médicaux (CMP, Hôpital, Psychologue...)</li> <li>• Impliquer les parents dans des projets avec les enfants</li> <li>• Inclure dans le processus du PEDT-Plan Mercredi des instances de représentations des jeunes</li> </ul>
<h3>Décisions des enfants pour les enfants</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendre l'élection du CME à tous les élémentaires</li> <li>• Communiquer les actions du CME à tous les enfants</li> <li>• Faire le planning d'activités avec les enfants</li> <li>• Avoir collectif acquéreur d'un fond de livre pour les jeunes à la bibliothèque</li> <li>• Créer un journal des enfants pour les enfants</li> </ul>	
<h3>Participations des enfants dans des instances administratives</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner aux jeunes un rôle actif dans l'organisation des événements de la ville</li> <li>• Mettre dans l'ordre du jour des Conseils Municipaux les réflexions du CME</li> </ul>	
<h3>Formation et sensibilisation</h3>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortir dans des institutions publiques</li> <li>• Prendre des photos et faire une exposition des déchets de la rue</li> <li>• Programmer un spectacle sur la citoyenneté avec un débat à la fin</li> <li>• Organiser des conférences sur des thèmes citoyens</li> <li>• Former et remobiliser les agents aux sujets de citoyenneté</li> </ul>	

<sup>3</sup> Idées émergeantes du Groupe de Travail sur « La Citoyenneté »

<sup>4</sup> Actions issues du Groupe de Travail sur les axes du Plan Mercredi

## **2ème objectif : La complémentarité éducative**

### **Les actions existantes à poursuivre**

La cohérence du temps périscolaire avec les autres moments de co-éducation de l'enfant (familles, scolaires, activités sportives, artistiques...) a toujours fait partie des préoccupations municipales. La ville a voulu que ces temps soient complémentaires autant sur la forme, avec des équipes qui communiquent et des passations facilitées, que sur le contenu avec un développement des potentialités de l'enfant sur tous les temps.

#### **Les centres de loisirs sont complémentaires de l'action éducative, des familles et de l'école<sup>5</sup>**

- Il y a un conseil d'école et un conseil périscolaire
- Participation des parents aux conseils périscolaire
- Intégrer les fédérations de parents d'élèves au COPIL du PEDT-Plan Mercredi
- Faire participer les fédérations de parents d'élèves à la commission restauration scolaire
- Présenter les équipes du périscolaire aux parents à la fin du mois de septembre
- Organiser des évènements avec les parents : spectacles de fin d'année, soirées et petit-déjeuners
- Regrouper l'informations périscolaires et scolaires sur la même application
- Communiquer de façon claire et hebdomadaire sur les activités des enfants en direction de leur famille (site, application, newsletters, magazine...)

#### **Un accueil favorisant le développement des potentialités de l'enfant<sup>6</sup>**

##### **Sa créativité**

- Imaginer et raconter des histoires
- Voir et réaliser des spectacles de fin d'année ou pour Noël
- Mettre en place des activités manuelles et artistiques
- Mettre en œuvre un projet ou une activité à sa mesure

##### **Sa technicité**

- Faire évoluer et complexifier les activités au fur et à mesure de l'année
- Continuer le projet Colori sur la logique du codage
- Développer un projet de jardinage avec les RPA

##### **Sa sociabilité**

- Alterner des moments individuels et collectifs et des moments de mixité
- Organiser des activités intergénérationnelles et inter-centres

##### **Son autonomie**

- Intégrer les enfants dans l'organisation de leurs loisirs
- Créer des déjeuners passerelles entre crèche-mater et maternellementaire

<sup>5</sup> Axe du PEDT de 2017

<sup>6</sup> Axe du PEDT de 2017

## Les nouvelles actions à développer

En incluant tous les temps éducatifs des enfants dans le PEDT-Plan Mercredi, la ville marque sa volonté d'avoir une politique transversale dans le domaine de l'éducation. Ainsi la complémentarité éducative est un objectif primordial, il y a une forte volonté de faire coopérer les différents acteurs de ce domaine.

De plus, une commission éducative ou Comité Technique sera mise en place avec les différents services concernés. Cette commission a pour mission de créer et d'harmoniser l'offre éducative de la ville de façon transversale avec les divers acteurs (Scolaire, Périscolaire, Culturel, des Sports, de la Jeunesse...). Ces réunions auront aussi pour mission d'évaluer annuellement le PEDT-Plan Mercredi.

### Veiller à la complémentarité éducative<sup>7</sup>

- Créer une commission éducative
- Ecrire une charte scolaire/périscolaire
- Programmer des temps festifs scolaires/périscolaire
- Concerter le périscolaire sur les projets d'école
- Mutualiser le matériel d'animation scolaire et périscolaire
- Programmer des temps de cohésion enseignants/animateurs
- Réaliser un programme avec le scolaire pour que les enfants deviennent des éco-citoyens
- Créer une transition entre les différents niveaux (crèche, maternelle, élémentaire, collège)

---

<sup>7</sup> Idées issues du Groupe de Travail sur les axes du Plan Mercredi

### **3ème objectif : Accroître la qualité éducative**

#### **Les actions existantes à poursuivre**

Avoir une offre éducative de qualité est essentielle pour la mairie. Cet objectif qualitatif s'est d'abord concentré sur l'utilisation du jeu et de l'imaginaire dans toutes les activités. Puis, concerné par les enjeux climatiques récents, la ville souhaite développer l'éducation à l'environnement et au développement durable. Enfin, il a semblé nécessaire d'inclure une approche favorisant la réussite et suscitant l'envie de faire et le bien-être dans tous les projets proposés aux enfants.

#### **Un accueil favorisant l'éducation à l'environnement, au développement durable et au recyclage<sup>8</sup>**

- Apprendre à utiliser et gérer de manière durable les ressources naturelles
- Comprendre la biodiversité, la nature et le cycle de la vie
- S'adapter aux matériels à travers le recyclage
- Faire soi-même avec des ateliers de Do It Yourself (DIY)
- Apprendre à trier ses déchets avec les tables de tries
- Participer aux défis éco-citoyens : compétition entre plusieurs accueils de loisirs de plusieurs communes
- Sensibiliser au développement durable : défis zéro déchet lors des jeux du Val-de-Marne
- Recycler et récupérer des objets pour les activités manuelles
- Détourner les objets courants pour leur donner une seconde vie : réalisation d'un sapin décoré à partir de matériaux recyclés
- Mettre en place une activité de jardinage aux accueils de loisirs Jougla, Paragon, Voisin et Gibus

<sup>8</sup> Pistes d'actions venant d'une réflexion antérieure

#### **Un accueil favorisant la réussite, suscitant l'envie de faire et le bien-être<sup>9</sup>**

- Incrire les animations dans une démarche où les enfants peuvent réussir et prendre confiance en eux
- Apprendre la confiance en soi et à gérer son stress
- Mettre en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Etre sensible aux 3 facteurs de mise en mouvement d'un enfant : réponse à une sollicitation d'un tiers ; l'envie d'imiter un autre ; le plaisir d'approcher un objet de fascination, un sujet d'émerveillement ou être acteur d'une activité
- Créer un moment propice à l'échange, au bien être et à la convivialité
- Organiser des temps de concentration, de soins et d'exercices physiques seront organisés
- Découvrir la sophrologie par des initiations avec une intervenante à l'année
- Développer la connaissance de soi et de son corps
- Sensibiliser à des techniques de relaxation, de travail sur le souffle, sur le corps et sur l'expression orale

#### **Un accueil favorisant la dimension du jeu et de l'imaginaire<sup>10</sup>**

- Les valeurs du jeu : appréhender le monde ; essayer sans risque ; découvre et propose les règles ; Exprimer ses peurs et ses envies ; S'auto-réguler, se contrôler et agir sur son environnement ; faire sérieusement des choses fictives et compliquées ; évoluer dans l'espace social
- Il n'y a aucune obligation à jouer
- Encadrer les jeux par des règles

<sup>9</sup> Pistes d'actions venant d'une réflexion antérieure

<sup>10</sup> Axe du PEDT de 2017

- Confronter l'enfant au hasard, à la tricherie, à perdre et à gagner
- Mettre en valeur l'importance de l'imagination
- Inscrir les activités dans un projet d'animation structuré et réfléchi
- Avoir différents temps de jeux (récréations, activités libres, activités accompagnées, activités dirigées)
- Utiliser différents supports d'animation (en plein air, culturel, scientifique, sportif, intergénérationnel...)
- Faire différents niveaux de complexité
- Former des animateurs à différents sujets

### Les nouvelles actions à développer

L'amélioration de notre offre éducative est toujours un objectif primordiale. La diversité et la qualité des activités sont à conserver et à accroître. La ville a décidé de remplir cet objectif en se concentrant sur l'inclusion du Numérique. A notre époque, les enfants sont de plus en plus connectés, il est donc nécessaire que les équipes intègrent cette dimension à leurs projets pour assurer aux jeunes une utilisation saine et sécurisé de cet outil.

#### Accroître nos activités riches et variés<sup>11</sup>

- Développer des séances de piscines régulières
- Mettre en place un événement brocante/trocs au sein des écoles
- Avoir un libre choix des activités avec un suivi de la progression

- Faire des ateliers d'apprentissage à la Langue des Signes Française (LSF)
- Accroître l'offre des séjours

#### L'inclusion du numérique<sup>12</sup>

##### Projets pratiques pour les enfants

- Créer une charte d'utilisation de l'informatique par les enfants
- Faire des projets utilisant des outils informatiques : photos, films, musiques...
- Organiser un salon du numérique pour présenter les projets des enfants

##### Formation (tous publics, enfants, parents)

- Créer des Formations tous publics : spectacles, conférences ou ateliers
- Faire des ateliers pour apprendre à utiliser un ordinateur (Powerpoint, Word, Excel, Recherche)
- Former les équipes encadrantes à l'utilisation d'outils numériques
- Programmer en continue de la sensibilisation pour les enfants (harcèlement, réseaux sociaux, pornographie et utilisation d'un ordinateur)

##### Equiper les écoles

- Equiper les structures de matériels informatiques
- Equiper les écoles avec du matériels adaptés en fonction de l'âge
- Equiper les écoles avec une salle informatique
- Equiper les établissements accueillant le CLAS d'ordinateurs et d'un accès à internet

<sup>11</sup> Idées issues du Groupe de Travail sur les axes du Plan Mercredi

<sup>12</sup> Idées émergeantes du Groupe de Travail sur « L'inclusion du Numérique »

## 4ème objectif : Incrire les activités dans son territoire

### **Les actions existantes à poursuivre**

Le renforcement du partenariat avec d'autres organismes faisait partie d'un axe de progression dans le précédent PEDT. Nous souhaitons poursuivre ces actions. D'autres pistes de travail ont émergées lors de réflexions engagées pour favoriser les actions culturelles et de connaissance du patrimoine.

#### **Un accueil favorisant la culture et le patrimoine<sup>13</sup>**

- Faire des sorties culturelles : Quai Branly, Louvre, Palais de la découverte...
- Permettre l'accès aux différentes infrastructures culturelles de la ville : la Scène Prévert (théâtre et cinéma) ; Lla bibliothèque ; la ludothèque
- Faire des activités musicales pour les ateliers du soir en partenariat avec l'EMA
- Proposer un atelier d'éveil musical pour tous les élémentaire avec un professeur de musique de l'EMA
- Proposer à un atelier théâtre pour tous les élémentaire avec un professeur de théâtre de l'EMA
- Créer un partenariat avec « l'Anglais des Kids » une association d'apprentissage de l'anglais
- Organiser des événements pendant la journée anglophone

#### **Renforcer les partenariats avec d'autres organismes<sup>14</sup>**

- Créer des partenariats avec les infrastructures sportives et culturelles de la ville
- Mettre à disposition les cars du garage municipal pour les sorties
- Inviter les centres de loisirs aux spectacles et aux autres événements organisés par la ville
- Exposer les créations des enfants à la mairie
- Faire un partenariat avec « Lire et Faire Lire » une association de partage et d'apprentissage de la lecture
- Mettre en place un partenariat avec les RPA pour des activités intergénérationnelles
- Organiser un partenariat avec « Au fil de l'Eau » une association de sensibilisation à l'eau
- Créer une procédure avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
- Récolter des conseils au près du Centre Medico-Psychiatrique (CMP) de la ville, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Participer aux activités proposées par le service jeunesse pendant les vacances d'été pour les grands élémentaires

<sup>13</sup> Pistes d'actions venant d'une réflexion antérieure

<sup>14</sup> Axe du PEDT de 2017

## Les nouvelles actions à développer

Le territoire offre de nombreuses opportunités éducatives. Les diverses associations ou autres institutions permettent la création de partenariats enrichissants.

La mairie a particulièrement envie de valoriser la Marne pour monter des projets autour, afin d'instruire les enfants et d'en faire un symbole et une opportunité.

### Inscrire les activités éducatives dans le territoire<sup>15</sup>

- Organiser des olympiades inter-structures avec des associations sportives Joinvillaises
- Faire des projets culturels avec la direction de la Culture et des artistes Joinvillais
- Organiser un festival du jeu en lien avec la ludothèque
- Visiter les studios de Bry et de Pathé dans le cadre d'une valorisation du passé cinématographique de la ville
- Créer d'un jardin partagé avec les familles
- Valoriser le patrimoine du territoire autour d'une « semaine du Patrimoine »

### L'eau, symbole de la ville<sup>16</sup>

#### Education

##### Découvrir

- Faire des safaris photo sur l'Eau
- Organiser des balades sur les quais
- Visiter les écluses

##### Comprendre

- Faire des excursions sur la Marne

<sup>15</sup> Idées issues du Groupe de Travail sur les axes du Plan Mercredi

- Créer un séjour « Col'Eau » avec dormir sur une péniche

#### Mise en pratique

- Mettre en place des activités techniques et scientifiques autour de l'eau : Objets Flottants Non-Identifiés (OFNI), barrage, moulin à Eau
- Créer une maquette représentant le cycle de l'eau

#### Présenter

- Organiser un journée porte ouverte
- Créer un festival de l'eau

### Ecologie

- Nettoyer : ramassages des déchets sur les quais voire même sur la Marne
- Recycler : récupérer l'Eau pluviale dans les écoles
- Reconstruire : faire des berges végétalisées

### Sensibiliser

- Imaginer des sketchs sur l'importance de l'eau et les gestes anti-gaspillage
- Créer des panneaux pour lutter contre le gaspillage d'eau
- « Ici commence la Marne, ici commence la mer » Faire une fresque sur le cycle de l'eau

### Activités pratiques autour de l'eau

- Faire des activités de natation ou nautiques
- Sensibiliser les enfants aux sports aquatiques
- Faire une croisière sur la Marne
- Développer des ateliers d'aviron
- Développer le partenariat avec le port de plaisance sur le territoire

<sup>16</sup> Idées émergeantes du Groupe de Travail sur « L'Eau, symbole de la ville »

### c. Les modalités d'évaluation du projet

Les organes suivants seront mis en œuvres dans le cadre du suivi de notre projet :

- Un Comité de Pilotage (COPIL) s'organisera avant chaque début d'année scolaire pour faire le bilan de l'année précédente et prévoir le programme de celle à venir. Les personnes participantes à cette réunion sont les mêmes que celles présentes lors du COPIL cité au début. La mission du COPIL est d'évaluer annuellement les actions mises en place par le PEDT-Plan Mercredi puis de l'ajuster et de l'améliorer pour que la réalisation de ce projet corresponde aux besoins et aux attentes des acteurs éducatifs.
- Une Commission éducative ou Comité Technique (COTECH) se réunira 1 à 2 fois par an entre les semestres, pour assurer la bonne application des décisions de début d'année. Ce comité technique regroupe les différents responsables des services du périscolaire, du scolaire, de la culture, de la jeunesse, des sports et de la petite enfance et des élus délégués à ces domaines. Grâce à leurs visions techniques et leur coordination conjointe, l'offre éducative sera cohérente, diversifiée et adaptée à la population Joinvillaise.

Un zoom sera porté sur l'un des objectifs généraux par année en définissant les critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) des actions mises en place selon les objectifs opérationnels défini.

Les moyens d'évaluation sont définis en impliquant tous les partenaires du PEDT (enfants, équipe périscolaire, école, familles, élus...)

Nous fixons l'échéancier suivant en mettant en lumière nos thématiques de groupe de travail :

- Incrire les activités dans son territoire avec la thématique de l'eau, symbole de la ville. (2022-2023)
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous avec la thématique de la citoyenneté. (2023-2024)
- Accroître la qualité éducative avec la thématique de l'inclusion numérique. (2024-2025)

#### Inscrire les activités dans son territoire

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
<b>L'eau, symbole de la ville (2022-2023)</b>	Faire des safaris photo sur l'Eau	Nb de participant.	Démarche éducative entreprise. Diversité des prises de vues.	Bilan de l'action Exposition des safaris photo
	Organiser des balades sur les quais	Au moins une balade par structure Nb de participant	Qualité des balades. Démarche éducative entreprise.	Retour des enfants. Retour des familles.
	Visiter les écluses	Au moins un site visité	Démarche éducative entreprise.	Bilan Retour des enfants Retour des familles
	Créer un séjour « Col'Eau » avec dormir sur une péniche	Au moins un séjour organisé Nb de participant.	Qualité de l'offre. Démarche éducative entreprise.	Questionnaire de satisfaction enfant/parent.
	Mettre en place des activités techniques et scientifiques autour de l'eau	Au moins un cycle d'activité.	Démarche éducative entreprise.	Bilan Observation

Créer une maquette représentant le cycle de l'eau	Au moins une maquette Nb de participant	Démarche éducative entreprise. Qualité de la création	Bilan. Exposition. Retour enfant/parent.
Nettoyer : ramassages des déchets sur les quais voire même sur la Marne	Au moins une action de nettoyage. Nb de participant.	Démarche éducative entreprise. Niveau de compréhension de l'action par les enfants	Bilan. Retour enfant/parent. Observation.
Recycler : récupérer l'Eau pluviale dans les écoles	Au moins une action de recyclage de l'eau	Démarche éducative entreprise. Niveau de compréhension de l'action par les enfants	Bilan. Retour enfant/parent. Observation.
Créer des panneaux pour lutter contre le gaspillage d'eau	Au moins une action de création de panneaux.	Démarche éducative entreprise.	Bilan de l'action. Exposition. Retour enfant/parent.
Développer le partenariat avec le port de plaisance sur le territoire	Au moins une action partenariale Nb de participant	Démarche éducative entreprise. Qualité éducative des actions partenariales.	Bilan. Investissement du port par les familles suite au partenariat.

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
Inscrire les activités dans son territoire	Organiser des olympiades inter-structures avec des associations sportives Joinvillaises	Au moins une olympiade. Nb de participant. Nb d'association.	Démarche éducative entreprise.	Bilan de l'action. Taux de participation. Investissement des associations.
	Organiser un festival du jeu en	Au moins un festival.	Niveau d'implication des équipes.	Taux de participation.

lien avec la ludothèque	Nb de participant	Démarche éducative entreprise.	Retour enfant/parents. Bilan
Visiter les studios de Bry et de Pathé dans le cadre d'une valorisation du passé cinématographique de la ville	Au moins une visite. Nb de participant	Démarche éducative entreprise. Niveau de compréhension de l'action par les enfants	Bilan. Retour enfant/parents.
Créer d'un jardin partagé avec les familles	Au moins un jardin partagé Nb de familles	Implication des familles. Attachement au projet.	Bilan. Retour enfant/parents. Observations.
Valoriser le patrimoine du territoire autour d'une « semaine du Patrimoine »	Au moins une action Nb de participant	Démarche éducative entreprise. Qualité du programme	Taux de participation. Bilan.
La mise en place de nouveau partenariat en privilégiant les associations sportives Joinvillaises afin de permettre à chaque enfant d'accéder à des pratiques sportives.	Au moins deux nouveau partenariat. Nb de partenariat	Démarche éducative entreprise. Niveau d'intervention des partenaires. Qualité d'intervention auprès d'un public jeune.	Bilan. Observation. Niveau de satisfaction des enfants/parents et associations.
Accroître nos pratiques culturelles en facilitant le lien avec les services de la direction de la culture et des artistes Joinvillais.	Au moins un projet de cycles de pratique culturel. Nb de participant	Démarche éducative entreprise. Niveau d'intervention des partenaires. Qualité d'intervention auprès d'un public jeune.	Bilan. Observation. Niveau de satisfaction des enfants/parents et partenaires.

## Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
	Créer des ateliers débats/rencontres entre jeunes avec mise en place d'une action concrète à la fin	Réalisation d'au moins un atelier débouchant sur une action concrète	Action commune inscrite dans le projet d'école et dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs	Projet d'école
	Développer des défis citoyens entre les écoles	Nb d'enfants participants	Intérêt du défi	Implication des enfants
			Démarche éducative entreprise	Observation des familles
				Bilan du projet
	Faire un mois d'action limitant l'empreinte carbone des parents et des enfants	Réalisation d'au moins une action. Nb de participants.	Pertinence des actions	Evènement de clôture retraçant les actions
	Planifier une activité par mois parents-enfants autour de thèmes sur la citoyenneté	Réalisation d'au moins une action. Nb de participants.	Intérêt de l'activité.	Implication et remarques des enfants et parents formulées lors de l'action
	Faire le planning d'activités avec les enfants	Réalisation d'au moins un planning Nb d'enfant	Richesse et contenu des actions proposées	Bilan de période
	Créer un journal des enfants pour les enfants	Création d'au moins un journal Nb d'enfants	Contenu du journal. Richesse et pertinence des rubriques	Implication des enfants Diffusion du journal Retour des familles
	Donner aux jeunes un rôle actif dans l'organisation des événements de la ville	Participer à au moins un évènement Nb de participant	Niveau d'intérêt. Démarche éducative entreprise.	Implication des enfants. Suivi des familles.

**La citoyenneté (2023-2024)**

Sortir dans des institutions publiques	Organiser au moins une sortie.	Niveau d'intérêt pour l'institution visitée.	Implication des enfants à la visite.
	Nb de participants.	Contenu et démarche de la visite.	Retour des familles.
Programmer un spectacle sur la citoyenneté avec un débat à la fin	Organiser au moins un spectacle.	Niveau d'intérêt.	Implication dans le débat de fin
Organiser des conférences sur des thèmes citoyens	Organiser au moins une conférence	Contenu de la conférence.	Retour des participants.
	Nb de participants.	Démarche éducative entreprise.	Bilan de l'action

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
	Faire des repas participatifs avec les familles	Mettre en place au moins un repas participatif Nb de participants. Et de plats	Les familles participant. Diversité des plats.	Participation des familles au repas. Implication des familles Taux de participation
	Développer une correspondance avec un établissement d'un autre pays	Développer au moins une correspondance Nb de correspondance	Démarche éducative entreprise. Qualité des correspondances. Action commune avec l'école.	Retour des correspondants. Niveau des ateliers d'écriture. Projet d'école Taux de correspondance
	Former les agents pour accompagner	Mettre au moins une	Qualité des interventions.	Bilan de formation

les enfants porteurs de handicap	formation en place Nb de demande	Implication des stagiaires	Investissement de la formation sur le terrain. Taux de demande
Impliquer les parents dans des projets avec les enfants	Mettre en place un projet avec les parents.	Implication et participation des parents.	Retour des parents.
Renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et des organismes médicaux	Mettre en place au moins une action partenariale	Démarche éducative entreprise. Qualité du partenariat	Bilan de l'action. avec le partenaire.
Elaborer un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap	Nb de protocole signé	Démarche éducative entreprise. Mise en adéquation modalité d'accueil/situation de l'enfant	Amélioration des conditions d'accueil. Retour des familles. Retour des équipes.
Créer une équipe dédiée à l'accueil des enfants porteur de handicap	Nb d'agent volontaire.	Implication des agents. Répartition des agents sur les sites. Qualité de l'encadrement.	Bilan des structures. Retour des familles. Amélioration de l'accueil.
Organiser une alternance des ouvertures/fermetures des accueils durant les vacances.	Cohérence et régularité de l'alternance	Conditions d'accueil sur les différentes structures.	Régularité de l'alternance. Bilan de fonctionnement
Envoi des programmes des accueils par mail	Nb d'envoi par structure	Régularité de réception. Qualité des Diversité et richesse des activités.	Retour des familles Conseil périscolaire Nb d'alerte de non réception.

## Accroître la qualité éducative

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
	Faire des projets utilisant des outils informatiques : photos, films, musiques...	Mettre en place au moins un projet par structure Nb de participant.	Intérêt du projet. Démarche éducative entreprise.	Bilan du projet. Niveau de réinvestissement des outils par les enfants. Taux de participation
	Organiser un salon du numérique pour présenter les projets des enfants	Organiser au moins une fois. Nb de participant.	Intérêt des projets présentés. Qualité de l'organisation.	Taux de satisfaction (questionnaire). Taux de participation.
	Faire des ateliers pour apprendre à utiliser un ordinateur (Powerpoint, Word, Excel, Recherche)	Nb d'ateliers. Nb de participant.	Intérêt des ateliers. Démarche éducative entreprise.	Bilan des structures Niveau de réinvestissement des apprentissages par les enfants. Taux de participation
	Former les équipes encadrantes à l'utilisation d'outils numériques	Mettre en place au moins une formation. Nb de demande.	Qualité de l'intervention. Démarche éducative entreprise.	Réinvestissement par les équipes des apprentissages. Nb de projets réalisés
	Programmer en continue de la sensibilisation pour les enfants (harcèlement, réseaux sociaux, pornographie et utilisation d'un ordinateur)	Nb de séances de sensibilisation.	Qualité de la sensibilisation. Démarche éducative entreprise.	Questionnaire pour définir le niveau d'appropriation à la sensibilisation

L'inclusion du numérique  
(2024-2025)

Equiper les structures de matériels informatiques	Nb de structure équipée. Type de matériels informatique	Matériel fourni. Accessibilité.	Taux d'équipement. Diversité du matériel Taux d'utilisation.
Equiper les établissements accueillant le CLAS d'ordinateurs et d'un accès à internet	Type de matériels informatique	Matériel fourni. Accessibilité.	Diversité du matériel Taux d'utilisation.

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
	Développer des séances de piscines régulières	Nb de séances Nb de participant	Qualité des ateliers. Démarche éducative entreprise	Bilan des écoles et des accueils périscolaire Taux de participation
	Mettre en place un événement brocante/trocs au sein des écoles	Au moins un événement. Nb de participant.	Intérêt de l'événement.	Bilan des écoles et des accueils périscolaire Taux de participation
	Avoir un libre choix des activités avec un suivi de la progression	Nb d'activités en libre choix.	Qualité de la progression.	Bilan des centres
	Faire des ateliers d'apprentissage à la Langue des Signes Française (LSF)	Nb d'ateliers. Nb de participant.	Qualité des ateliers. Démarche éducative entreprise.	Bilan des écoles et des accueils périscolaire. Taux de participation. Retour des familles
Accroître la qualité éducative	Accroître l'offre des séjours	Nb de réservation. Nb de séjours. Nb de places par séjour.	Qualité de l'offre. Démarche éducative entreprise.	Taux de réservation. Questionnaire de satisfaction enfant/parent. Taux de remplissage.

Développer la proposition d'ateliers permettant aux enfants de s'initier ou de découvrir des pratiques sportives, culturelles, scientifiques, techniques ou artistique.	Nb de proposition d'ateliers de pratique sportive, culturelle, scientifique, technique ou artistique. Nb de participant.	Démarche éducative entreprise. Diversité des pratiques proposées.	Taux de participation. Observation. Retour des enfants. Retour des parents.
Sensibiliser à des techniques de relaxation, de travail sur le souffle, sur le corps et sur l'expression orale	Nb de participant	Démarche éducative entreprise. Qualité des interventions.	Taux de participation. Observation comportementale des enfants. Retour des parents.

### La complémentarité éducative

Objectif	Actions à développer	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs	Moyens d'évaluation
La complémentarité éducative	Créer une commission éducative	Nb de participant Au moins une fois par an.	Diversité des acteurs éducatifs du territoire. Qualité des échanges.	Taux de participation. Bilan
	Ecrire une charte scolaire/périscolaire	Nb de charte établie et signée.	Niveau d'implication des parties.	Amélioration des transitions entre les temps éducatifs. Observation.
	Programmer des temps festifs scolaires/périscolaire	Au moins un temps par an et par structure.	Niveau d'implication des parties.	Bilan Retour des familles. Retour des équipes.

Observation.			
Soutenir et encourager la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation des projets pédagogique aux équipes enseignantes	Au moins une rencontre par an et par structure	Niveau d'implication des parties. Qualité d'écoute et d'échange.	Observation. Retour des équipes.
Améliorer les passerelles existantes entre les différents temps de l'enfant indispensables à une complémentarité et continuité éducative efficace (crèche, maternelle, élémentaire, collège)	Au moins une action par an et par entité (crèche, maternelle, élémentaire et collège).	Niveau d'implication des parties. Qualité d'écoute et d'échange.	Bilan Retour des familles. Retour des équipes. Observation.
L'intégration des accueils de loisirs dans le dispositif d'évaluation des écoles débutant à la rentrée 2023 sur notre territoire	Participation de chaque accueil au dispositif.	Niveau d'implication des parties. Niveau de participation active.	Bilan. Retour des équipes. Clôture d'évaluation. Evolution apportée à cette évaluation.
Soutenir et encourager les projets transversaux entre les temps scolaires et périscolaires.	Au moins un projet transversal par an.	Niveau d'implication des parties. Niveau de participation active. Démarche éducative entreprise.	Bilan. Retour des équipes. Observation. Retour enfant/parent.
formation communs aux personnels périscolaire, Astem et enseignants	Au moins une formation réunissant les acteurs éducatifs. Nb de participant	Niveau d'implication des formés. Niveau de participation active	Bilan de formation. Observation. Retour des équipes.

#### **ANNEXE 1 - L'accueil des enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs**

L'enjeu est d'assurer l'accès de tous à la réussite éducative et à l'épanouissement personnel, dans un souci d'égalité devant les droits fondamentaux des enfants. Toutefois, l'objectif n'est pas de devenir un établissement spécialisé et notre vocation première est d'assurer l'accueil de l'enfant dans sa diversité. Notre volonté est de démocratiser l'accès aux loisirs éducatifs dans l'élargissement de notre public, tout en veillant à ne pas laisser un accueil inadapté ou négligé. Nous ne partirons pas sur des projets improbables mais réalistes. Pour ce faire, nous solliciterons l'ensemble de la communauté éducative et les professionnels de santé.

**Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 :**

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La ville mène depuis plusieurs années une réflexion sur les conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures municipales. A l'issue de ces réflexions, des orientations fortes se sont dégagées :

1. Protocole d'Accueil Individualisé des Enfants Porteurs de Handicap (P.A.I.E.P.H.)
  2. Intégration des enfants porteurs de handicaps
  3. Mise en conformité avec la Réglementation et bientraitance
- Protocole d'accueil
  - Admission :

Les enfants porteurs de handicap et accueillis en milieu scolaire ordinaire doivent solliciter le service périscolaire afin de bénéficier des prestations périscolaires. Les enfants qui souhaitent bénéficier de l'accueil de loisirs le mercredi et/ou les vacances scolaires et qui ne sont pas scolarisés en milieu scolaire ordinaire ou scolarisés en dehors de la commune peuvent solliciter le Maire. Dans un délai de deux mois, le Maire réunit une commission et organise son intégration dans les accueils périscolaires. Le cas échéant, la famille de l'enfant non admis par la commission, dans les activités périscolaires, est informée par écrit.

- Composition de la commission Handicap Périscolaire

La commission est composée d'élus locaux, directeurs d'accueils de loisirs, représentants de parents d'élèves, du responsable du service Scolaire et du responsable du service Périscolaire et invité par la commission. La commission est souveraine dans sa décision.

- Modalités d'accueil

Indépendamment des conditions administratives classiques, la famille sollicite le Maire par écrit afin que l'enfant puisse bénéficier des activités périscolaires. Après un avis favorable de la commission, la famille rencontre le ou les responsables (directeur d'école et ou directeur d'accueil de loisirs).

Cet entretien a pour objectifs :

- De connaître l'enfant et son handicap pour mieux appréhender son accueil
- De connaître le fonctionnement des temps périscolaires
- De visiter l'établissement
- De permettre à la famille de connaître le projet et les activités de l'accueil de loisirs
- De choisir les activités proposées les plus adaptées à l'enfant
- De planifier avec la famille les futures rencontres pour adapter l'accueil (fréquentation, journée ou demi-journée...)

- Intégration des enfants porteurs de handicaps

Les objectifs sont :

- Intégrer les enfants porteurs de handicap dans les meilleures conditions en milieu ordinaire.
- Prendre en compte la loi N° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et mettre en place la bientraitance
- Favoriser l'échange et la solidarité
- Former le personnel

Pour être efficace, l'accueil de l'enfant porteur de handicap est conditionné à un environnement propice, c'est-à-dire, par un personnel formé et motivé. La ville souhaite former un maximum d'agents volontaires dans ses structures d'accueil. L'ensemble des acteurs concourant à l'accueil de l'enfant sera sensibilisé. L'équipe pédagogique programmera des réunions afin d'organiser son accueil et celles-ci auront pour but de définir les besoins de l'enfant, de réfléchir sur l'accueil de l'enfant, mettre en accord les activités, de désigner un référent, de suivre l'évaluation et de faire des bilans. L'équipe d'animation se renseignera sur le handicap et préparera son accueil auprès des enfants.

L'élu du secteur et le responsable du service, en concertation avec l'équipe éducative, définiront les moyens humains supplémentaires pour l'accueil de l'enfant.

Les formations externes des agents sur le handicap seront variées et dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne et la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Par ailleurs, la ville organise des formations internes avec des professionnels de santé (médecins, psychiatre...), des associations et personnes ressources internes.

- Mise en conformité avec la réglementation et bientraitance

Voici quelques signes et règles de bientraitance :

- Être à l'aise avec les adultes
- Utiliser un vocabulaire adapté à son âge
- Participer aux activités et jeu collectif
- Echanger avec les enfants et les adultes
- Interdire, le rejet, l'humiliation, l'intimidation, l'isolement, le manque d'affection
- Actions sous toutes les formes dans le but de favoriser son épanouissement
- Satisfaire aux besoins physiques et psychologiques fondamentaux
- Actions qui provoquent des effets psychologiques positifs
- Respecter son intimité et son rythme

- Quelques références réglementaires

Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 :

«Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie quotidienne».

Loi d'orientation du 30 Juin 1975 :

«L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale».

L'instruction n°00-080 JS du 12 mai 2000 :

Renouvelle le cadre selon lequel des enfants porteurs d'un handicap peuvent être accueillis dans les accueils de loisirs.

Loi du 17 juillet 2001 :

Mentionne l'obligation pour les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs d'avoir un projet éducatif. L'article R. 227-23 du code de l'action sociale et des familles demande que ce projet prenne en compte les spécificités de l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps lorsque l'organisateur envisage d'en accueillir. De même le projet pédagogique doit préciser le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs porteurs d'un handicap.

Loi N° 2005-102 du 11/02/05 :

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

## Annexe 2



### CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

#### Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

#### Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
  - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
  - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
  - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
  - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

#### **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

#### **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

#### **4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l' État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**